

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier

# Aménagement forestier

## Forêt communale d'AVEZAC-PRADEL AHITTE

Département : Hautes Pyrénées (65)

2013 - 2022

Surface cadastrale : 509,10 48 ha

Surface retenue pour la gestion : 509,10 ha

Altitudes extrêmes : 700 m – 380 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Forêts pyrénéennes

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN</b>	
<hr/>	
<b>1.1 – Présentation générale de l'aménagement</b>	
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales	6
<b>1.2 – Conditions naturelle et peuplements forestiers</b>	
1.2.1 – Description du milieu naturel	7
A – Topographie et hydrographie	7
B – Conditions stationnelles	
Climat	8
Géologie	8
Unités stationnelles	8
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	9
B – Etat du renouvellement	12
C – Inventaires réalisés	13
<b>1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt</b>	
1.3.1 – Production ligneuse	
A – Volumes de bois produits	13
B – Desserte forestière	14
1.3.2 – Fonction écologique	15
1.3.3 – Fonction sociale (Accueil, paysage, eau potable)	
A – Accueil et paysage	16
B – Ressource en eau	17
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	17
<hr/>	
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS</b>	
<hr/>	
<b>2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion</b>	<b>19</b>
<b>2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité</b>	
2.2.1 – Traitements retenus	20
2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité	21
<b>2.3 – Effort de régénération</b>	
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets	21
2.3.2 – Taillis	23
<b>2.4 – Classement des unités de gestion</b>	
2.4.1 – Classement des unités de gestion surfaciques	
A – Constitution des groupes d'aménagement	24
<b>2.5 – Programme d'actions pour la période 2013 - 2032</b>	
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS	29

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION FORESTIERE	
A – Documents de référence à appliquer	29
B – Coupes	29
C – Desserte	33
D – Travaux sylvicoles	34
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	
A – Biodiversité courante	35
B – Documents techniques de référence	35
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	
A – Accueil et paysage	35
B – Chasse - pêche	36
C – Affouage	37
2.5.5 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	
A – Déséquilibre sylvo-cynégétique	37
B – Crises sanitaires	37
C – Tassement des sols	38
2.5.6 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	
A – Certification PEFC	38
B – Autres actions	38

### **TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI**

---

<b>3.1 – Récapitulatifs</b>	
A – Volumes de bois à récolter	39
B – Estimation de la recette bois	40
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	41
<b>3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement</b>	<b>42</b>
<b>Signatures et mention des consultations réglementaires</b>	<b>43</b>

◆◆◆

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte, d'une superficie totale de 509,10 ha est située majoritairement sur des versants de 20 à 70% du piémont des Pyrénées, entre 380 et 700 m d'altitude au sud-ouest de Lannemezan.

Le climat semi-océanique à influence montagnarde et les sols moyennement fertiles, permettent le développement de la chênaie sessiliflore, de la hêtraie et surtout du châtaignier omniprésent sur l'ensemble de la forêt. Des enrésinements aidés par le Fonds Forestier National, ont eu lieu entre 1954 et 1970. Les deux contrats sous forme de travaux concernent 283,95 ha de Douglas, Sapin de Nordmann, Pin laricio de Calabre, épicéa commun et pin Weymouth souvent plantés en bandes. Les conditions écologiques locales ont favorisé diverses pathologies sur ces résineux qui ont leur croissance impactée ou bien qui dépérissent.

La surface de jeunes peuplements dont l'âge est inférieur à 30 ans est très insuffisante.

Le seul intérêt écologique s'oriente vers une vieille futaie de Chêne pédonculé.

Constituée de deux tenements et divisée en 42 parcelles forestières, la forêt assure une production ligneuse mobilisable sur 99 % de la surface. La mécanisation des exploitations se limite à 20 % de la surface totale.

L'ensemble de la forêt présente des sensibilités paysagères faibles. Cinq dépôts d'ordures sont à noter.

Les cervidés semblent présents tout au long de l'année mais n'occasionnent actuellement pas de préjudices aux peuplements forestiers.

De très nombreuses plates irriguent l'ensemble de la forêt à partir des 6 km de routes forestières. Les distances de débardage sont majoritairement supérieures à 800 mètres avant la mise à port de camion.

La demande d'effouage est annuellement très importante.

### L'aménagement propose :

- ✓ de dynamiser le renouvellement des peuplements en traitement régulier par parquets, alors que le châtaignier sera traité en taillis afin de réduire les investissements.
- ✓ de limiter le dépérissements des épicéas et des pins Weymouth en les remplaçant par des plantations feuillus ou des recrûs naturels.
- ✓ de procéder à des éclaircies surtout dans des peuplements résineux jamais exploités.

- ✓ de réviser les contrats sous forme de travaux du Fonds Forestier National.
- ✓ de transformer des pistes, en route forestière et de compléter le réseau existant en créant des places de stockage et quelques pistes complémentaires.
- ✓ de suivre les populations de cervidés par des moyens reconnus par tous les partenaires. D'encourager l'augmentation des plans de chasse.
- ✓ de conserver la vieille chênaie pédonculée en îlot de vieillissement.
- ✓ de résorber les dépôts d'ordures sauvages.

**Pour la période à venir (2013-2032), la gestion forestière consistera :**

- ✓ à l'entretien de la voirie existante et à la création complémentaires de pistes, place de stockage et route forestière ;
- ✓ à l'entretien des limites et du parcellaire ;
- ✓ à ouvrir et terminer de régénérer 46,47 ha, et ouvrir 16 ha de régénération ;
- ✓ à améliorer les semis-fourrés par des dégagements adaptés ;
- ✓ à éclaircir les jeunes peuplements en application des guides sylvicoles en vigueur ;
- ✓ à réaliser 23,92 ha de coupe de taillis ;
- ✓ à laisser momentanément au repos 16,39 ha de taillis et 27,80 ha de futaie et mélange futaie-taillis ;
- ✓ considérer 2,16 ha en îlot de vieillissement ;
- ✓ à proposer 15,45 ha de Sapin de Nordmann en peuplement porte-graine ;
- ✓ à classer 1,01 ha d'emprise électrique en hors sylviculture.

**Les coupes et les travaux génèreront un bilan de + 11 143 €/an, hors remboursement créance FFN et hors frais de garderie.**

**Toutes les actions proposées feront l'objet de recherche de financements spécifiques.**

# TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

#### ◆ Propriétaire de la forêt

Commune d'Avezac-Prat-Lahitte

#### ◆ Dénomination – Localisation (cf carte annexe 1)

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	COMMUNALE
De	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
Numéro du département de situation	65
N°ONF de la région nationale IFN de référence	803
SRA de référence	Forêts pyrénéennes – juillet 2006

<b>Département</b>	<b>Hautes-Pyrénées</b>	
Communes de situation de la forêt	AVEZAC-PRAT-LAHITTE	504,1048
	CAPVERN	4,3458

#### ◆ Période d'application de l'aménagement

2013-2032 (20 ans) pour un aménagement commençant au 01/01/2013 et finissant au 31/12/2032.

#### ◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
COMMUNALE D'AVEZAC-PRAT-LAHITTE	F18397O	509,10	12/03/2003	2002	2011

### 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

#### ◆ Tableau des surfaces de l'aménagement (Cf annexe 2)

Surface cadastrale	509.1048
Surface retenue pour la gestion	509.10
Surface boisée en début d'aménagement	506.08
Surface en sylviculture	508.09

### ◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Aucune opération foncière de délimitation et de bornage n'a été retrouvée.

Aucune borne n'existe sur le terrain. Seule la matérialisation à la peinture effectuée par le Service Forestier délimite la propriété forestière de la commune relevant du régime forestier.

### ◆ Origine de la propriété forestière

Propriétés de deux communes depuis des temps immémoriaux, les premiers bénéficiaires au régime forestier remontent à 1827 pour les forêts d'Avezac-Prat et au 15 juillet 1941 pour le massif de Lahitte.

Le 28 décembre 1972, après fusion des deux communes, la forêt d'Avezac-Prat-Lahitte globalise 508,11 ha. Au terme de quelques opérations foncières, le dernier aménagement fixe la surface totale à 506,96 ha.

Enfin, par délibération du 27 juillet 2011, la commune demande le bénéfice du régime forestier de 2,14 ha supplémentaire et porte ainsi la surface relevant du régime forestier à 509,10 ha.

### ◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire de la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte reste inchangé. La forêt comporte 42 parcelles forestières.

### ◆ Concessions

**Tableau des concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT
Canalisation d'eau potable	1960 - illimité	Parcelle 5	0
Lignes électriques	1975 - illimité	Parcelle 1	28.20
Lignes électriques	1975 - illimité	Parcelle 1	26.00
Lignes électriques	1977 - illimité	Parcelle 1	0
Lignes électriques	1977 - illimité	Parcelle 5	0
Vanne distribution eau potable	1992 - illimité	Parcelle 24	0
Cabane de chasse	2009 - 2017	Parcelle 23	10.00
Cabane de chasse	2009 - 2017	Parcelle 11	10.00
Abri bétail	2009 - 2017	Parcelle 5	10.00
Cabane de chasse	2009 - 2017	Parcelle 39	10.00
Cabane de chasse	2009 - 2017	Parcelle 23	10.00
Cabane de chasse	2009 - 2017	Parcelle 23	10.00

Une antenne de communication a été installée en 2011 dans la parcelle 1, aucune concession n'existe à ce jour.

### 1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

#### ◆ Classements des surfaces par fonction principale (Cf carte annexe 3)

Répartition des surfaces par fonction	surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1.01		508.09		509.10
Fonction écologique		509.10			509.10
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)		509.10			509.10
Protection contre les risques naturels	509.10				509.10

◆ **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves	23.10	Attaques disséminées de scolytes sur Epicéa commun
- Déséquilibre grande faune / flore	509.10	Pas de déséquilibre notable, cependant populations de cervidés à contrôler
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	107.21	Epicéa commun introduit lors des reboisements artificiels du FFN, croissance peu vigoureuse, attaques disséminées de scolytes entraînant des dépérissements. Introduction de Douglas sur des stations à réserve en eau utile du sol peu importante, jaunissement et production faible sur cette essence
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	14.00	Zones mal desservies. Possibilité de création de pistes durant cet aménagement ( <i>parcelles 25,26,27,28,29</i> )
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	7.46	Sol constitué d'un dépôt alluvionnaire sur la parcelle 1. Sols très limoneux et fragiles à la mécanisation.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	2.16	Présence d'une ancienne plantade surannée à conserver ( <i>parcelle 5</i> )
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pratique de l'affouage	508.09	Besoin d'affouage, annuellement, très fort (250 m <sup>3</sup> /an)
- Dispositifs de recherche		

◆ **Démarches de territoires**

La forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte est concernée par le Schéma de desserte forestière des Baronnies-Nord.

**1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers**

## 1.2.1 – Description du milieu naturel

## A – Topographie et hydrographie (Cf. annexe 4)

Altitude supérieure : 700 m (parcelle 30)

Altitude inférieure : 380 m à l'aval des parcelles 13 et 42

Altitude moyenne : 520 m

Exposition de plateau sur 2%, nord à nord-ouest 35 %, ouest 18%, sud-ouest à sud-est 20%

Pente moyenne de 50% avec des plafonds à 70 %.

Cette organisation topographique qui génère de fortes pentes ne permet pas d'envisager la mécanisation des travaux sylvicoles dans la plupart des parcelles. La mécanisation des exploitations forestières est également limitée par cette topographie.

Pour ce qui concerne l'hydrographie, on recense, les ruisseaux de l'Avezaguet et de Lahitte qui sont des affluents de l'Arros. Ils prennent naissance dans ce réseau de collines et délimitent ponctuellement la forêt.

## B – Conditions stationnelles

### ◆ Climat

Climat semi-océanique à influence montagnarde.

Pluviométrie moyenne de 1 069 mm/an, bien répartie dans l'année, avec des pics en hiver (sous forme de neige) et au printemps.

Les chutes de neige n'excèdent pas 15 jours /an alors que 59 jours/an de gelées en moyenne sont observés.

Vents dominants d'Ouest (entrées d'air océaniques) et de Sud (Foehn) parfois très violents responsables localement de chablis.

### ◆ Géologie

La majorité de la forêt repose sur des schistes, à l'exception de la parcelle 1 qui se situe sur des argiles à galets.

### ◆ Unités stationnelles (Cf. annexe 5)

#### Unités stationnelles observées dans la forêt

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
0	Asylvatique	1,01	1		
7C	Chênaie-hêtraie calcicline assez sèche	5,91	1	Fertilité du sol moyenne	Limiter la conquête des essences dynamiques hors stations optimales (frêne dans la hêtraie et la chênaie sessiliflore, chêne pédonculé sur versant) Réduire l'extension des essences allochtones colonisatrices (épicéa)
10C	Hêtraie-chênaie sessiliflore assez acide	343,06	67	Fertilité du sol moyenne à bonne	
11C	Hêtraie-chênaie sessiliflore acide	114,16	22	Fertilité du sol moyenne à bonne	
12C	Hêtraie-chênaie sessiliflore acide et caillouteuse	87,3	7	Fertilité du sol moyenne à faible	
13A	Chênaie sessiliflore-hêtraie sur alluvions anciennes	7,46	2	Fertilité du sol moyenne à bonne	
		509,10			

Stations globalement peu fertiles à moyennement fertiles, avec des réserves en eau du sol très limitées parfois en période estivale et sur versant sud. Le Chêne sessile y semble adapté même si sa croissance est affectée durant cette période de l'année.

Le déficit hydrique dû à un changement climatique, affecte le douglas et l'épicéa commun dont les surfaces doivent être limitées pour le douglas alors que l'épicéa doit être extrait de la forêt.

On notera l'excellent comportement du sapin de Nordmann sur les stations diverses (exposition sud sur sol peu profond et réserve en eau limitée, station peu fertile, bonne stabilité aux vents, absence de pathologie)

## 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt (Cf. carte annexe 6)

## ◆ Répartition des types de peuplement (en surface)

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
FCHHMG – Futaie de chêne-hêtre à bois moyens et gros bois	55,55	11
FCHPG2a – Futaie de chêne pédonculé à gros bois en cours de régénération	1,37	>0,5
FCHPGT – Futaie de chêne pédonculé à gros bois et très gros bois	2,16	0,5
FCHRP – Perchis de chêne rouge	2,81	0,5
FCHSE – Fourré de chêne sessile	4,10	1
FCHSM – Futaie de chêne sessile à bois moyens	36,90	7
FCHSMG – Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	45,11	9
FCHSP – Perchis chêne sessile	4,39	1
FCRMM – Futaie de chêne rouge-résineux divers à bois moyens	5,06	1
FDOMP – Futaie de douglas-feuillus divers à petits bois	70,16	13
FDOUMB – Futaie en bandes de douglas à bois moyens	39,75	8
FESFPB – Futaie en bandes d'épicéa commun-feuillus divers à petits bois	36,97	7
FFRMP – Futaie de feuillus divers-résineux divers à petits bois	44,35	9
FHCHG2a – Futaie de hêtre-chêne à gros bois en cours de régénération	1,68	0,5
FP.WMG – Futaie de pin Weymouth à bois moyens et gros bois	2,40	0,5
FPCAPM – Futaie de pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens	11,25	2
FS.NPM – Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens	15,45	3
IHCHM – Futaie irrégulière de hêtre-chêne à bois moyens dominants	17,97	4
SCHMM – Mélange futaie-taillis de chêne- châtaignier à bois moyens	68,34	13
TCHT – Taillis de châtaignier	40,31	8
VB – Vide boisable	2,01	0,5
VEMP – Vide emprise	1,01	>0,5
<b>TOTAL</b>	<b>509,10</b>	<b>100</b>

◆ Répartition des essences principales forestières (en surface de couvert)

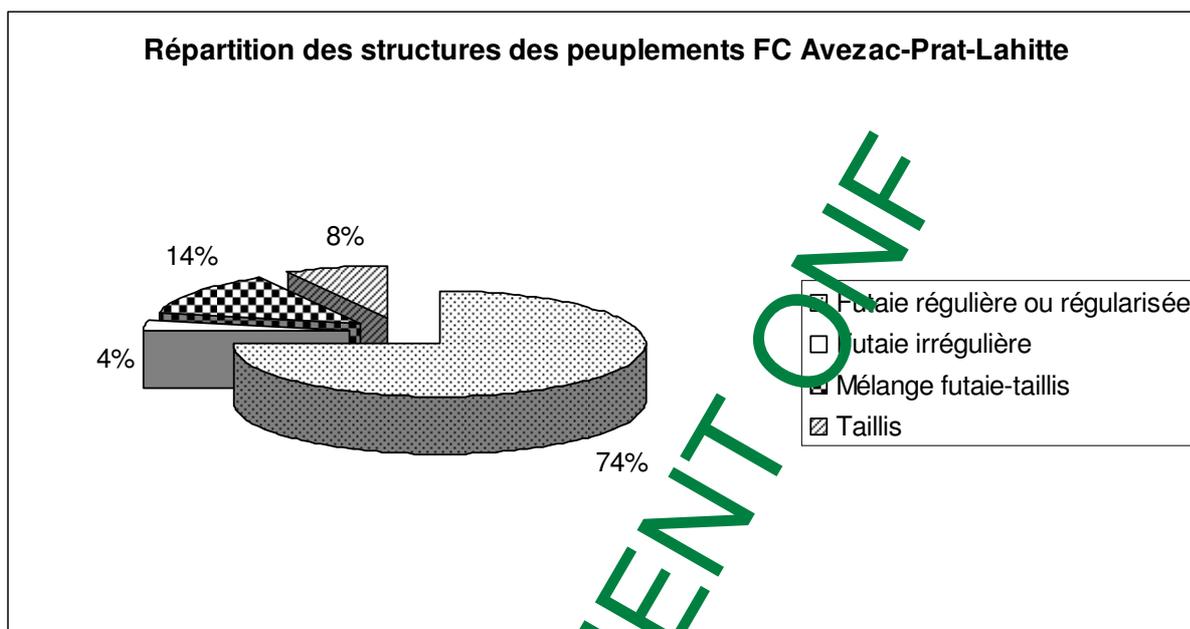
Type de peuplement	Surface occupée par le peuplement (ha)	HET (ha)	CHS (ha)	CHP (ha)	CHR (ha)	CHT (ha)	MER (ha)	S.N (ha)	DOU (ha)	PCA (ha)	EPC (ha)	AR (ha)	A.F (ha)
FCHHMG - Futaie de Chêne sessile-Hêtre à bois moyens et gros bois	55,55	30,00	22,22			1,10	0,56					0,56	1,11
FCHPG2a - Futaie de Chêne pédonculé à gros bois en cours de régénération	1,37			1,37									
FCHPGT - Futaie de Chêne pédonculé à gros bois et très gros bois	2,16			1,73		0,32	0,04						0,07
FCHRP - Perchis de Chêne rouge	2,81		0,08		2,50	0,23							
FCHSE - Fourré de Chêne sessile	4,10	0,21	3,08				0,60						0,21
FCHSM - Futaie de Chêne sessile à bois moyens	36,90	2,21	28,04			4,43	1,48						0,74
FCHSMG - Futaie de Chêne sessile à bois moyens et gros bois	45,11	5,86	38,79			0,46							
FCHSP - Perchis de Chêne sessile	4,39		3,91				0,22				0,18		0,08
FCRMM - Futaie de Chêne rouge et résineux divers à bois moyens	5,06				2,99					1,16		0,91	
FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois	70,16	0,70	2,10			21,05			38,59		2,11		5,61
FDOUMB - Futaie en bandes de Douglas à bois moyens	39,75		2,39			6,36			28,22	0,80	0,40		1,58
FESFPB - Futaie en bandes d'Epicéa commun et feuillus divers à petits bois	36,97	0,74	1,85			10,72		0,37		5,55	17,74		
FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois	44,35	0,89	9,76			8,43		14,19	3,55	4,44	2,67		0,42
FHCHG2a - Futaie de Hêtre et Chêne sessile à gros bois, en cours de régénération	1,68	0,84	0,84										
FP.WMG - Futaie de Pin Weymouth à bois moyens et gros bois	2,40				0,24							2,16	
FPCAPM - Futaie de Pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens	1,25	0,34	0,23			1,24				9,23			0,21
FS.NPM - Futaie de Sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens	15,43		2,94			0,62		11,89					
IHCHM - Futaie irrégulière de Hêtre et Chêne sessile à bois moyens dominants	17,91	1,50	5,57			0,90							
SCHMM - Mélange futaie-taillis de Chêne sessile-Châtaignier à bois moyens	68,34	7,52	42,37			12,98	4,78						0,69
TCHT - Taillis de Châtaignier	40,31	2,82	2,82			31,44	1,21						2,02
<b>Total boisé en sylviculture en 2012</b>	<b>506,08</b>	<b>63,63</b>	<b>166,99</b>	<b>3,10</b>	<b>5,73</b>	<b>100,28</b>	<b>8,89</b>	<b>26,45</b>	<b>70,36</b>	<b>21,18</b>	<b>23,10</b>	<b>3,63</b>	<b>12,74</b>
<b>%essence en sylviculture en 2012</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

A ce jour, des attaques disséminées de scolytes (insectes sous-corticaux) sur Epicéa commun sont notables.

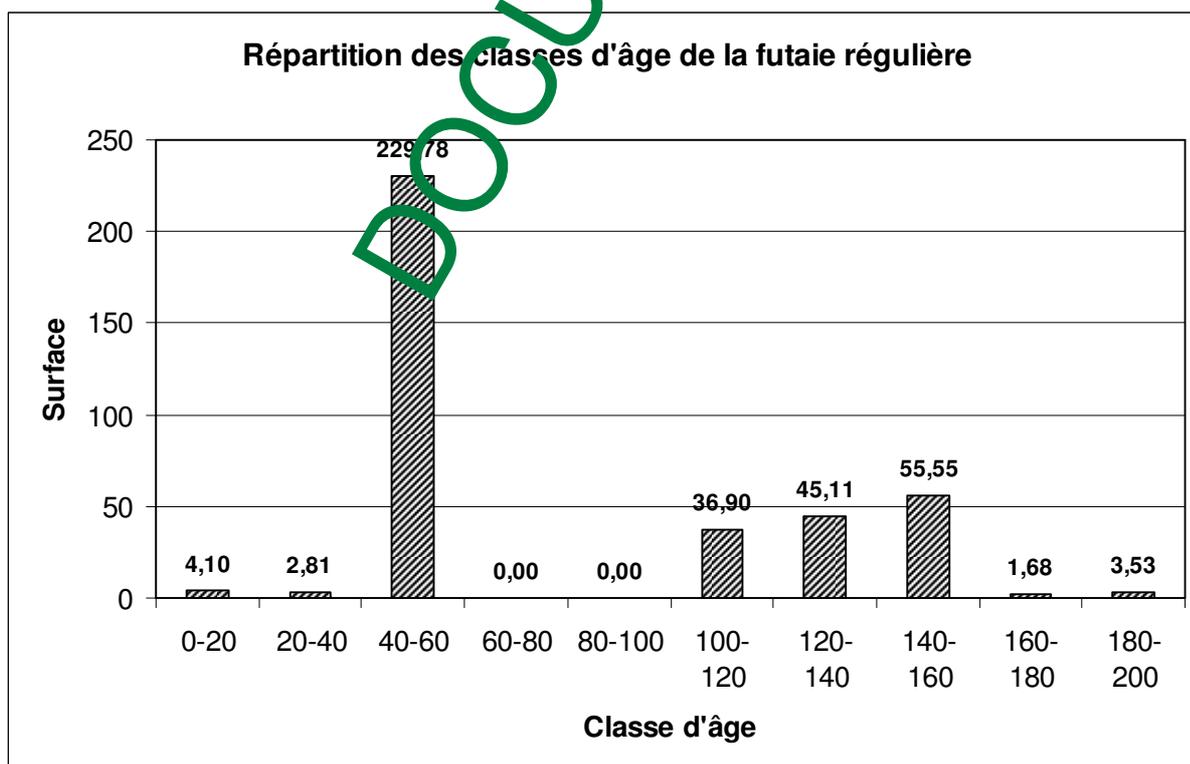
Beaucoup de douglas sont porteurs de la rouille suisse (maladie cryptogamique) donnant aux arbres une coloration du houppier vert-jaune et une densité de feuillage claire. Quelques douglas secs, très épars sont visibles.

Les pins laricio de Calabre sont peu vigoureux. Atteints de la maladie des bandes rouges pour certains, de sphaeropsis sapinea pour d'autres et/ou attaqués par la processionnaire, les pins ne semblent pas d'avenir sur cette forêt.

#### ◆ Histogramme des types de structures



#### ◆ Histogramme des structures régulières



## B – Etat du renouvellement

## ◆ Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Fortement enrésinée, par bandes entre 1954 et 1976, la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte est majoritairement en phase de maturation.

La hêtraie est globalement vieillissante.

Actuellement, l'effort de régénération est peu important.

La récolte des peuplements dépérissants dans les années 2000 (Sapin de Vancouver, épicéa) n'a pas été suivie de renouvellement. La dynamique naturelle (taillis de châtaignier essentiellement) ayant été préférée par la commune propriétaire.

## ◆ Bilan du groupe de régénération passé : cas des peuplements à suivi surfacique

Surface prévue à régénérer (ha)	Stock de régénération	Surface (ha)			Observations
		CHE	HET	Total	
25,27	<b>Classe 0</b> (attente) : régénération non entamée				
	<b>Classe 1</b> (entamée) : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité				
	<b>Classe 2</b> (terminée avec semenciers enlevés) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an				
	<b>Classe 2</b> (installée avec semenciers présents) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an	2,21	0,84	3,05	
	<b>Classe 3</b> (terminée avec semenciers enlevés) :				
	<b>Classe 3</b> (installée avec semenciers présents) :				
	<b>Total</b>	<b>2,21</b>	<b>0,84</b>	<b>3,05</b>	

L'effort de régénération réel durant 2002-2011 a porté sur 3,05 ha, l'aménagement prévoyait un groupe de régénération de 25,27 ha dont 4,00 ha concernant un vide à boiser.  
Le renouvellement naturel devait couvrir 21,27 ha.

A ce jour, aucune surface n'est régénérée. La surface régénérée terminée (semenciers totalement enlevés) est à ce jour de 0 ha. Soit 0 % de régénération effective.

Actuellement, 3,05 ha sont à terminer.

Ce retard de régénération résulte :

- des moyens financiers de la commune qui sont limités (commune rurale) et d'une créance très importante au FFN malgré l'extraction de tous les Sapins de Vancouver pour cause de dépérissement ;
- d'une réticence de la commune à renouveler les peuplements feuillus prévus par l'aménagement,
- des méventes de bois et des retards d'exploitation, suite à la tempête de décembre 1999 ;
- de conditions d'exploitations difficiles (mécanisation limitée) et souvent non rentables (volume unitaire des produits insuffisant) ;
- des distances de débardage souvent longues (> 800 m) pour des produits peu valorisables (trituration) ;

L'objectif de régénération de l'aménagement échu, semblait minimum face à l'état initial des peuplements. Cet effort de renouvellement n'ayant pas été réalisé, le vieillissement de la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte s'affirme, alors que les classes d'âge 0-40 ans en futaie sont quasi absentes (1,3 % de la surface).

## C – Inventaires réalisés (Cf. annexe 7)

### ◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par type de peuplement et catégories de grosseur

Tableau ci-contre.

### ◆ Détail des résultats d'inventaire des jeunes peuplements (inventaire SYLVIE)

Type de peuplement	Parcelle	Age	Ho	Nombre tige/ha	Diamètre moyen	Ho/Dg	Ho/Do	G m <sup>2</sup> /ha	Volume /ha
FCHS – Perchis de chêne sessile	11	40	13	1170	13	102	69	15	106
FCHR – Perchis de chêne rouge	24 et 26	28	14	1130	13	105	80	16	106

## 1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1.01		508.9		509.1

## A – Volumes de bois produits

### ◆ Tableau synthétique de la production moyenne (préciser m<sup>2</sup>/ha/an ou m<sup>3</sup>/ha/an) ; le détail par essences est facultatif.

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Résineux d'après IFN	1,60	10,55
Feuillus d'après IFN	0,50	4,85
Moyenne	0,75	6,17

### ◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Volumes récoltés (m <sup>3</sup> )											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Sanitaire		Prod. accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
1 350	391	25 870	8 019			0	4 379	0	570	27 220	13 359
											Ecart
											- 51 %

### ◆ Analyse succincte du bilan des volumes récoltés

Les volumes récoltés ont été très largement inférieurs aux prévisions (- 51 %) alors que 33 % du volume exploité ont concerné des coupes sanitaires non prévues par l'aménagement.

L'aménagement prévoyait 21,27 ha de régénération naturelle, seulement 3,05 ha sont en cours à ce jour. La commune n'ayant pas souhaitée tout régénérer car les sapins de Vancouver dépérissaient très rapidement (4 096 m<sup>3</sup> exploités et commercialisés) ainsi qu'un début de mortalité des épicéas communs (283 m<sup>3</sup> exploités et vendus à ce jour).

De nombreuses coupes d'amélioration résineuses sous contrat FFN (parcelles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 35, 37) n'ont pas été vendues car difficilement mécanisables et non rentables. Ces parcelles devaient faire l'objet de 2 rotations sur la durée de l'aménagement.

Les parcelles 1, 3 et 31 n'ont pas fait l'objet d'éclaircies malgré le passage en coupe programmé.

L'ensemble des coupes d'amélioration n'a prélevé que 30 % du volume prévu.

L'ensemble des résineux a un accroissement en volume faible à moyen. De plus, les bandes enrésinées ainsi que les interbandes feuillues sont peu denses ce qui réduit considérablement le volume escompté.

La non mécanisation (tête abatteuse couplée à un porteur) ainsi que les produits de ces peuplements (petits diamètres) ne permettent pas une gestion optimale et dynamique.

Les volumes prévus n'ont donc pas pu être exploités pour l'ensemble de ces raisons.

### B – Desserte forestière (Cf. carte annexe 8)

#### ◆ Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues						
	empierrées	6,080 km			Bon		
	terrain nat.			Oui			
Routes publiques participant à la desserte*		22,970 km			Bon		
Pistes et sommières		56,890 km		Oui	Bon		
Place de dépôts		15		Non			

#### ◆ Principales difficultés d'exploitation (Cf. carte annexe 4)

La forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte est très bien desservie. Ponctuellement, certains compléments de pistes sont envisageables (parcelles 25, 26, 27, 28 et 29).

Cependant, les distances de débardage restent très importantes. La pénétration de certaines zones par une infrastructure plus lourde (route forestière empierrée) optimiserait la gestion des peuplements par une meilleure vente des produits (parcelles 11 à 14). Le nombre de places de dépôt peut être également complété. Ces investissements valoriseraient le patrimoine forestier ainsi que les ventes à venir.

Enfin, l'optimisation de l'exploitation forestière par la mécanisation (tête abatteuse avec porteur) reste actuellement très limitée (20 % de la surface totale), car la topographie (pente, talus) ne permet pas la circulation de ce type d'engins. De plus, aucune parcelle ne peut être mécanisée (tête+porteur) dans sa totalité.

Mode d'exploitation possible	Surface concernée (ha)	Surface concernée (%)
Exploitation manuelle + porteur	44.77	9
Exploitation manuelle + skidder	364.38	71
Exploitation par tête abatteuse + porteur	99.95	20
Inexploitable		
Total possibilité mobilisation de la ressource	509.10	100

L'ensemble de ces inconvénients pénalise durablement la gestion des peuplements et la commercialisation des divers produits forestiers.

### 1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		509.10			509.10

#### ◆ Origine des informations

Système d'information interne issu de la DREAL

#### ◆ Statuts réglementaires et zonages existants (cf. annexe 9)

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation principale	Objectif de protection	Préconisations de gestion
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>				
Forêt de protection (raison écologique)				
Cœur de parc national				
Réserves naturelles nationales				
Réserves naturelles régionales				
Réserve biologique intégrale				
Réserve biologique dirigée				
Biotope protégé par arrêté préfectoral				
Zones humides stratégiques				
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>				
Aire d'adhésion de parc national				
Parc naturel régional				
Natura 2000 Habitats (ZSC)				
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)				
ZNIEFF de type I				
ZNIEFF de type II	4,74 ha 491,60 ha	Z2PZ2029 Z2PZ2030		
ZICO				

#### ◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Aucun risque ne pèse sur la diversité ci-dessus

◆ **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Chênaie à très gros bois avec cavités	2.16	Conservation en îlot de vieux bois	non
<b>Faune remarquable</b>			
néant	néant	sans objet	sans objet

1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		509.10			509.10

A – Accueil et paysage

◆ **Equipements structurants existants** (Cf. annexe 8)

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements
Ensemble de la forêt	Sentiers balisés des Baronnie	Aucun	bon
Parcelle 1	Table-banc	Aucun	moyen

Un sentier de Pays est balisé et entretenu par la Communauté des Communes de la Barthe de Neste. Il s'agit d'une boucle pédestre et VTT (Avezac-Avezac) qui traverse sur 2,300 km les parcelles 19, 20, 21, 22, 26, 27, 29 et 30.

Un Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

◆ **Sensibilités paysagères**

Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages.

La forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte n'est pas recensée dans l'atlas régional des paysages.

La configuration topographique, d'une part, qui associe une imbrication de collines massives et crée de nombreuses situations de confinement, l'absence, d'autre part, de grands axes de circulation et de sites touristiques d'importance, minorent la sensibilité paysagère des différents secteurs observables.

La sensibilité paysagère de la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte est faible

Cinq points noirs composés de dépôt d'ordures sont visibles sur les pentes des parcelles 2, 30, 31, 34 et 40.

## B – Ressource en eau potable (cf. annexe 8)

La forêt communale d'Avezac-Prat Lahitte ne possède aucun captage et n'est pas concernée, à ce jour, par la réglementation vis-à-vis de la ressource en eau potable.

◆ **Tableau des captages d'eau potable règlementés** (*pour information*)

Captage	Localisation
Captage d'Avezac ou source Saint Martin	Hors forêt (sud parcelle 5) Le périmètre de protection ne déborde pas en forêt relevant du régime forestier Parcelle 24 – il s'agit d'un trop plein provenant du village d'Avezac et alimentant la commune d'Espèche. Il ne s'agit pas d'un captage, mais d'une vanne, donc aucun impact sur la forêt et sa gestion

## 1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		509,10			509,10

Il n'y a aucun risque naturel avéré concernant la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte. Aucun enjeu humain et aucun aléa ne sont recensés sur cette forêt.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

### 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Peuplements réguliers ou régularisés de chêne sessile, hêtre et chêne rouge sur versants majoritairement non mécanisables. Plages de sapin de Nordmann sain et vigoureux. Présence de taillis de châtaignier dans les bandes enrésinées.	Traitement en futaie par parquets pour la futaie, et taillis par parquets pour le châtaignier. Limiter le vieillissement de la hêtraie et de la chênaie en les renouvelant par parquets. Prévoir les interventions sylvicoles adéquates.
Présence d'enrésinements par bandes sur fortes pentes et peu ou pas mécanisables. Peuplements enrésinés inexploités depuis la plantation soit 40 à 50 ans. Globalement, la mécanisation optimale reste restreinte (20% de la surface). Seule la parcelle 1 est totalement mécanisable.	Laisser grossir les bois afin de pouvoir commercialiser la première éclaircie.
Surface assez conséquente de taillis de châtaignier majoritairement non exploitables suite à l'extraction des sapins de Vancouver et d'épicéa.	Laisser au repos la durée de l'aménagement. Coupe rase de taillis si le diamètre moyen permet une commercialisation.
Ensemble de peuplements de 1 à 40 ans limité.	Impulser un effort de renouvellement minimum.
Dépérissements localisés d'épicéa commun.	Extraction de l'ensemble des épicéas par des coupes rases et conversion en taillis grâce aux interbandes de châtaignier vigoureux ; à défaut de présence de taillis : plantations feuillues.
Début de dépérissement des pins Weymouth.	Coupe rase suivie d'une plantation de feuillus.
2 contrats FFN n°5335 et 2013 sur 283,95 ha. Créance pour remboursement enrésinement FFN, de 90 000 € en 2012.	Révision des deux contrats FFN auprès de l'Administration. Remboursement de 50 % sur les recettes issues des contrats FFN.
Réseau de desserte important mais très ponctuellement insuffisant (parcelles 25, 26, 27, 28, 29).	Entretien l'ensemble de ces infrastructures et compléter le réseau par des pistes (parcelles 25, 26, 27, 28, 29). Profiter du Schéma de desserte forestière en cours pour le financement.
Distance de débardage trop longue (supérieure à 800 m) et complément de places de dépôt adaptées au stockage de bois.	Projet d'empierrement de certaines pistes afin de mieux desservir les parcelles et valoriser le patrimoine. Profiter du Schéma de desserte forestière en cours pour le financement.
Besoin d'affouage annuellement important.	Honorer cette demande.
<b>Fonction écologique</b>	
Présence d'une chênaie à Gros Bois et Très Gros Bois présentant quelques cavités.	Favoriser la biodiversité par le maintien d'un îlot de vieux bois.
Présence de populations de cervidés (colonisation du cerf et présence avérée du chevreuil)	Suivre les populations par des moyens reconnus (indice d'abrutissement, comptages..) et limiter les cervidés en cas de déséquilibre sylvo-cynégétique.

<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)</b>	
Présence de 5 dépôts d'ordures (parcelles 2, 30, 31, 34 et 40).	Résorber ces points noirs.
Rassemblements nocturnes ( <i>Raves parties</i> ) parcelle 35.	Mise en place d'une barrière à l'entrée de la route forestière (parcelle 34).
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Epicéa et Douglas peu adaptés aux stations (dépérissements, faible vigueur...). Pin laricio régulièrement attaqué par la processionnaire et risques de la maladie des bandes rouges.	Limiter les surfaces enrésinées (extraction des épicéas en priorité) pour revenir par transformation ou peuplement partiellement en place (bandes feuillues) à des essences feuillues adaptées (chêne sessile, hêtre, chêne rouge, châtaignier).
Peuplement de sapin de Nordmann bienvenant et adapté aux conditions climatiques locales.	Proposer le classement de peuplement porte-graine de sapin de Nordmann.

## 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		505.95
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	467.78	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	40.31	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>		
Hors sylviculture et/ou non mobilisable	1.01	1.01
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>509.10</b>	

La diversité des peuplements par parcelles (plusieurs essences aux comportements différents sur la même parcelle), mais également le retard de renouvellement de certains peuplements nous incite à traiter la forêt en **futaie par parquets**.

Ce traitement pourra permettre au gestionnaire de mieux considérer et gérer les opportunités des régénérations durant la période 2013-2032. En plus des parquets de régénérations identifiés dans ce document, les régénérations spontanées sur des surfaces supérieures à 0,5 ha pourront être prises en compte, suivies surfaciquement et gérées, après cartographie et matérialisation sur le terrain.

La majorité des surfaces de taillis s'est affirmée suite à l'extraction des résineux dépérissants plantés en bandes (sapin de Vancouver ou épicéa commun). Les interbandes occupées par le taillis de châtaignier constituent le peuplement principal souvent jeune.

La transformation de ces taillis de châtaignier s'avère trop onéreuse pour la commune (mécanisation des travaux très difficile voire impossible). Les dépenses pour éliminer le châtaignier et favoriser une essence plus « noble » demeurent considérables pour un résultat économique trop aléatoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, le traitement en **taillis par parquets** est retenu. La surface à traiter en taillis devrait être plus conséquente dès la fin de cet aménagement.

### 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité (Cf. carte annexe 10)

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne rouge		74.88	70	60		10C, 11C, 13A
Chêne sessile		247.76	180	60	Hêtre	7C, 10C, 11C, 12C
Châtaignier (en taillis)	40.31 ha sont actuellement en taillis	96.84	40	35	Hêtre, Chêne sessile	10C, 11C, 12C
Douglas		7.43	80	55	Hêtre, chêne sessile	10C, 11C
Hêtre		52.82	110	35	Chêne sessile	10C, 12C
Sapin de Nordmann		28.36	110	55	Chêne sessile,	10C, 11C
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>508.09</b>				

Le sapin de Nordmann n'est pas prévu par la SFA « forêts pyrénéennes » mais est retenu comme essence objectif, car il présente une très bonne vigueur, une bonne stabilité aux vents et aucune pathologie à ce jour n'est observée.

Son comportement est remarquable malgré les déficits hydriques chroniques.

Pour les cas d'essences non adaptées aux stations forestières, pour des raisons stationnelles ou liées au changement climatique, voici les critères d'exploitabilité à retenir.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa commun	Attaques de Scolytes. Mortalité ponctuelle	23.10	70	40	Châtaignier, Chêne sessile	10C, 11C
Douglas	Déficits hydriques et Rouille Suisse abondante. Mortalité ponctuelle	62.93	80	50	Châtaignier Chêne sessile Hêtre	10C, 11C
Pin laricio de Calabre	Maladie des bandes rouges, présence de Sphaeropsis sapinea, attaques régulières de processionnaires. Peuplements souffreteux	21.18	80	45	Châtaignier, Chêne sessile Hêtre	11C
<b>Total surface essences inadaptées</b>		<b>107.21</b>				

### 2.3 - Effort de régénération (Cf. carte d'aménagement annexe 15)

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

<b>Renouveau suivi en surface</b> <b>(futaie régulière, futaie par parquets)</b>	<b>Surface cible de</b> <b>l'aménagement</b>	
Surface disponible (Sd)	102,14	
Contrainte de vieillissement (Sv)	42,18	
Surface d'équilibre (Se)	65,51	<b>Niveau prévu à</b> <b>mi-période</b>
Futaie par parquets : surface du groupe de régénération (GR)		
Surface à ouvrir	16,00	0
Surface à terminer	46,47	15,26
Groupe de reconstitution (Srec)		
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		

◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se) : 65,51 ha

Dans la situation actuelle pour assurer un équilibre des classes d'âge, il faudrait régénérer 65,51 ha durant une période de 20 ans, soit 16% de la surface traitée en futaie.

◆ Surface disponible (Sd) :

Surface qui pourrait faire l'objet d'un début de renouvellement (plantation ou régénération naturelle) durant cet aménagement. Les âges limite d'exploitabilité, les âges d'exploitabilité, les diamètres moyens, mais également l'état sanitaire des peuplements réguliers sont pris en compte.

So < Sd car la majorité des peuplements disponibles sont constitués de chêne sessile mélangé avec le hêtre (FCHHMG). L'ouverture des parquets sera réalisée dans ces peuplements.

L'effort d'ouverture de parquets s'effectuera également dans les peuplements irréguliers de hêtre (IHCHM).

Enfin, une partie des peuplements sanitaires atteints (FESFPB) feront l'objet d'extraction totale des épicéas et seront convertis en majeure partie en mélange futaie-taillis de feuillus qui constitue les interbandes. L'autre partie sera plantée durant l'aménagement (St), tout comme FP.WMG.

Le peuplement FCHPGT est conservé au titre d'îlot de vieillissement alors que FCRMM sera régénéré naturellement en début de période 2038-2052.

Dès la prochaine période, de nombreux peuplements atteindront certains critères optimaux d'exploitabilité

<b>Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs</b>	<b>Surface</b>
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie : <b>FESFPB (36.97 ha), FCHPGT (2.13 ha)</b>	<b>39,13</b>
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou qui ne peuvent plus gagner à vieillir : <b>FP.WMG (2.40 ha), FCHHMG (55.55ha), FCRMM (5.06 ha)</b>	<b>63.01</b>
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	

◆ Contrainte de vieillissement (Sv) : 42,18 ha

La Sv met en lumière l'effort minimal de régénération qu'il faut entreprendre dès cet aménagement pour résorber l'éventuel vieillissement de la forêt.

La Sv concerne :

- les parquets en cours de régénération à ce jour (FCHPG2a et FHCHG2a = 3,05ha),

- les peuplements en mauvais état sanitaire (FESFPB = 36,97)
- les peuplements ayant dépassé l'âge limite d'exploitabilité (FCHPGT = 2,16ha)

La  $S_v < S_e$ , donc il n'y a pas de contrainte de régénération, ce qui signifie que les structures régularisées ne sont pas vieilles.

#### ◆ Surface de régénération à terminer ( $S_t$ ) : 46,47 ha

Cette surface de régénération sera définitivement terminée en 2032. Les parquets identifiés au moment de l'élaboration de cet aménagement pourront être étendus par le gestionnaire. Cf. classement et carte d'aménagement ci-après. Le gestionnaire saisira toutes les opportunités de régénération spontanée (en évitant les sacrifices d'exploitabilité pour le chêne sessile) pour renouveler la forêt.

Enfin, l'état actuel des peuplements naturels et les conditions météorologiques et stationnelles permettent de régénérer naturellement les peuplements en moins de 15 ans, ce qui ne justifie pas l'ouverture excessive de parquets.

$S_t < S_e$ , cela signifie que la forêt communale d'Avezac-Prat-Labitte n'est pas vieillie.

#### ◆ Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir ( $S_o$ ) : 16 ha

Cette surface ouverte durant cette période permettra de compléter le futur groupe de régénération après 2032.

Elle concerne des parquets à ouvrir dans les peuplements irréguliers à forte proportion de hêtre, des parcelles 40, 41, 42

Enfin, l'état actuel des peuplements naturels et les conditions météorologiques et stationnelles permettent de régénérer naturellement les peuplements en moins de 15 ans, ce qui ne justifie pas l'ouverture excessive de parquets.

$S_o < S_e$  car les peuplements à renouveler ne sont pas vieilliss.

### 2.3.2 – Taillis

#### ◆ Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	0 ha	0 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0 ha

Le traitement en taillis n'a pas été retenu durant le dernier aménagement, les peuplements de taillis se sont installés naturellement suite aux extractions généralisées des Sapins de Vancouver.

#### ◆ Surface à passer en coupe de taillis par parquets ( $S_{\text{taillis}}$ )

Pour les raisons invoquées ci-avant, le traitement en taillis par parquets est localement instauré et retenu.

Surface théorique à passer en coupe de taillis	<b>20,15 ha</b>
--	-----------------

**2.4 - Classement des unités de gestion (cf annexe 15)**

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

*Tableaux pages suivantes*

DOCUMENT ONE

<b>GROUPE : TAILLIS PAR PARQUETS</b>
--------------------------------------

Groupe	Unité de gestion surfacique	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Peuplement en sylviculture ( <i>pour information</i> )	Surface en taillis (ha)	dont surface taillis en attente (ha)	dont surface à traiter (ha)	Rotation (année)	Essence objectif
TAI	6	11,22	<i>FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	1,64		1,64	40	<b>CHT 40 ans</b>
TAI	7	13,84	<i>FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	1,15		1,15	40	<b>CHT 40 ans</b>
TAI	12	11,00	<i>FESFPB - Futaie en bandes d'épicé et feuillus divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	1,43	1,43		40	<i>CHS 180 ans</i> <b>CHT 40 ans</b>
TAI	13	18,95	<i>FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois</i> <i>FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens</i> <i>FS.NPM - Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	4,51	4,51		40	<i>S.N 110 ans</i> <i>CHR 70 ans</i> <b>CHT 40 ans</b>
TAI	17	13,74	<i>FESFPB - Futaie en bandes d'épicé commun et feuillus divers à petits bois</i> <i>FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	2,07	2,07		40	<i>DOU 80 ans</i> <b>CHT 40 ans</b>
TAI	22	4,57	<b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	4,57		4,57	40	<b>CHT 40 ans</b>
TAI	28	4,61	<i>FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	1,70	1,70		40	<i>S.N 110 ans</i> <b>CHT 40 ans</b>
TAI	35	17,35	<i>FESFPB - Futaie en bandes d'épicé et feuillus divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	16,56		16,56	40	<b>CHT 40 ans</b>
TAI	37	14,11	<i>FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	0,94	0,94		40	<b>CHT 40 ans</b>
TAI	38	14,79	<i>FESFPB - Futaie en bandes d'épicé commun et feuillus divers à petits bois</i> <i>FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens</i> <b>TCHT - Taillis de châtaignier</b>	5,74	5,74		40	<b>CHT 40 ans</b>
<b>Totaux</b>				<b>40,31</b>	<b>16,39</b>	<b>23,92</b>		

**GROUPE FUTAIE PAR PARQUETS**

Groupe	Unité de gestion surfacique	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Peuplement en sylviculture (pour information)	Surface en sylviculture (ha)	dont surface en attente (ha)	dont surface en îlot de vieillissement (ha)	dont surface à ouvrir et à terminer St (ha)	dont surface à ouvrir (ha)	dont surface à améliorer (ha) - taillis exclus	Essence objectif
PAR	1	8,47	FCRMM - Futaie de chêne rouge et résineux divers à bois moyens FP.WMG - Futaie de pin Weymouth à bois moyens et gros bois	7,46	1,01 (hors sylviculture)		2,40		5,06	CHR 70 ans
PAR	2	16,48	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens FS.NPM - Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens	16,48			2,66		13,82	S.N 110 ans CHS 180 ans
PAR	3	14,82	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens FS.NPM - Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens	14,82					14,82	S.N 110 ans CHS 180 ans
PAR	4	12,82	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens FFCHPG2a - Futaie de chêne pédonculé à gros bois en cours de régénération FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa commun et feuillus divers à petits bois FPCAPM - Futaie de pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens	12,82			1,37		11,45	CHS 180 ans
PAR	5	20,53	FCHPGT - Futaie de chêne pédonculé à gros bois et très gros bois FCHRP - Perchis de chêne rouge FCHSM - Futaie de chêne sessile à bois moyens	20,53		2,16			18,37	CHS 180 ans CHR 70 ans
PAR	6	11,22	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	11,22	9,58					CHT 40 ans
PAR	7	13,84	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	13,84					12,69	CHT 40 ans
PAR	8	10,85	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois	10,85					10,85	CHR 70 ans
PAR	9	12,69	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois	12,69					12,69	CHR 70 ans
PAR	10	10,28	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois	10,28					10,28	CHS 180 ans
PAR	11	10,15	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois FCHSP - Perchis de chêne sessile FHCHG2a - Futaie de hêtre et chêne sessile à gros bois en cours de régénération	10,15			4,43		5,72	CHS 180 ans HET 110 ans
PAR	12	11,00	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa et feuillus divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	11,00					9,57	CHS 180 ans CHT 40 ans
PAR	13	18,95	FDOMP - Futaie de Douglas et feuillus divers à petits bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens FS.NPM - Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	18,95					14,44	S.N 110 ans CHR 70 ans CHT 40 ans
PAR	14	10,23	FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois	10,23					10,23	CHS 180 ans
PAR	15	11,62	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa et feuillus divers à petits bois FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois VB - Vide boisable	11,62			3,58		8,04	CHR 70 ans CHS 180 ans
PAR	16	9,35	FCHSP - Perchis de chêne sessile FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa et feuillus divers à petits bois	9,35			1,86		7,49	CHR 70 ans CHS 180 ans
PAR	17	13,74	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa commun et feuillus divers à petits bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	13,74					11,67	DOU 80 ans CHT 40 ans
PAR	18	12,55	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa commun et feuillus divers à petits bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens	12,55					12,55	CHR 70 ans
PAR	19	6,52	FCHSE - Fourré de chêne sessile FDOMP - Futaie de douglas et feuillus divers à petits bois	6,52	2,42				4,10	DOU 80 ans CHS 180 ans
PAR	20	12,47	FDOMP - Futaie de douglas et feuillus divers à petits bois SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	12,47					12,47	CHS 180 ans
PAR	21	13,96	SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	13,96					13,96	CHT 40 ans CHS 180 ans
PAR	23	12,48	SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	12,48	8,38				4,10	CHS 180 ans
PAR	24	11,20	FCHRP - Perchis de chêne rouge SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	11,20					11,20	CHR 70 ans CHS 180 ans
PAR	25	11,19	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	11,19			2,92		8,27	CHS 180 ans
PAR	26	16,89	FCHRP - Perchis de chêne rouge FCHSM - Futaie de chêne sessile à bois moyens	16,89			1,70		15,19	CHR 70 ans CHS 180 ans
PAR	27	18,11	SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	18,11			3,89		14,22	CHS 180 ans
PAR	28	14,61	FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	14,61					12,91	S.N 110 ans CHT 40 ans
PAR	29	12,78	FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	12,78					12,78	CHS 180 ans
PAR	30	8,92	FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	8,92					8,92	CHS 180 ans
PAR	31	6,79	FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	6,79			2,06		4,73	CHS 180 ans
PAR	32	6,63	SCHMM - Mélange futaie-taillis de chêne sessile-châtaignier à bois moyens	6,63	6,63					CHS 180 ans
PAR	33	8,31	FCHSMG - Futaie de chêne sessile à bois moyens et gros bois	8,31			2,08		6,23	CHS 180 ans
PAR	34	6,82	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois	6,82			4,65		2,17	CHS 180 ans HET 110 ans
PAR	35	17,35	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa et feuillus divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	17,35	0,79					CHT 40 ans
PAR	36	3,30	FCHSM - Futaie de chêne sessile à bois moyens	3,30					3,30	CHS 180 ans
PAR	37	14,11	FFRMP - Futaie de feuillus divers et résineux divers à petits bois <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	14,11					13,17	CHT 40 ans
PAR	38	14,79	FESFPB - Futaie en bandes d'épicéa commun et feuillus divers à petits bois FDOUMB - Futaie en bandes de douglas à bois moyens <i>TCHT - Taillis de châtaignier</i>	14,79					9,05	CHT 40 ans
PAR	39	9,12	FPCAPM - Futaie de pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens	9,12					9,12	CHR 70 ans
PAR	40	10,34	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois	10,34			2,38	4,00	3,96	HET 110 ans
PAR	41	18,45	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois	18,45			4,86	6,00	7,59	HET 110 ans
PAR	42	19,80	FCHHMG - Futaie de chêne sessile-hêtre à bois moyens et gros bois IHCHM - Futaie irrégulière de hêtre et chêne sessile à bois moyens dominants	19,80			4,45	6,00	9,35	HET 110 ans
<b>Totaux</b>				<b>503,52</b>	<b>27,80</b>	<b>2,16</b>	<b>45,29</b>	<b>16,00</b>	<b>376,53</b>	

## 2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032

### 2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### ◆ Etat des lieux

L'ensemble des périmètres est connu et en bon état. Le parcellaire mérite un entretien généralisé

#### ◆ Les actions envisagées sont :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E
?	1	Entretien des limites périmétrales, et du parcellaire	Ensemble de la forêt		6 000	E
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					6 000	E
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					300	E

### 2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A – Documents de référence à appliquer

Le guide des sylvicultures du Hêtre dans les Pyrénées (nouvelle version à venir), le guide des sylvicultures des chênes du Sud-Ouest (juillet 2002), le guide des sylviculture du Chêne rouge du domaine Atlantique (2004), guide de sylviculture du Pin laricio Midi-Pyrénées (1996), douglasaies françaises sont les documents de gestion technique de référence.

La futaie de sapin de Nordmann (aucun guide spécifique à cette essence n'existe), sera gérée avec le guide des sylvicultures du Sapin des Pyrénées (juillet 1999).

L'ensemble des coupes et travaux sylvicoles doit favoriser la biodiversité en application des Instructions et Notes de Services en vigueur (arbres morts, à cavité, mélange des essences, protection des cours d'eau

Enfin, le guide PROSOL (pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt -2009) sera utilisé pour toutes les exploitations et particulièrement pour la parcelle 1.

#### B – Coupes

#### ◆ Programme de coupes

Tableau pages suivantes.

Groupe	Parcelle	Indice coupe r/a/t	Année de passage programmée	Type de coupe	Surface de la parcelle	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	V.P.R. ha	V.P.R. total	dont % Houppiers	Informations complémentaires
PAR	1	a	2013	ABM	8,47	1,98	F	CRM	M	80	158	10	Sol fragile, cloisonnements d'exploitation obligatoires - contrat 2013
PAR	4	r	2013	RD	12,82	1,37	F	CHP	G	60	82	30	Régénération naturelle commencée, à terminer - contrat 2013
PAR	11	r	2013	RE	10,15	5,61	F	CHS	M	75	421	20	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	11	a	2013	ABM	10,15	1,30	F	CHS	M	60	78	20	
PAR	24	a	2013	ACT	11,20	10,05	S	CHM	M	80	804	15	Récolte des châtaignier 25 et + en priorité
PAR	24	a	2013	E1	11,20	1,15	F	CHR	P	30	35	10	
PAR	26	a	2013	E1	16,89	0,87	F	CHR	P	30	26	10	
PAR	31	r	2014	RE	6,79	2,06	F	CHS	M	70	144	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	2	a	2015	E2	16,48	5,96	F	S.N	P	65	387	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	3	a	2015	E2	14,82	4,34	F	S.N	P	75	326	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	17	a	2015	AS	13,74	6,66	F	ESF	P	180	1199	10	Extraction totale des épicéas, conserver tous feuillus - contrat 2013
PAR	18	a	2015	AS	12,55	3,39	F	ESF	P	200	678	10	Extraction totale des épicéas, conserver tous feuillus - contrat 2013
PAR	25	r	2016	RE	11,19	2,92	F	CHH	M	80	234	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	25	a	2016	ABM	11,19	8,27	F	CHS	M	60	496	25	Création piste complémentaire nécessaire Améliorer une partie du peuplement FCHHMG + la totalité de FCHSMG
PAR	34	a	2016	ABM	6,82	2,17	F	CHH	M	40	87	20	
PAR	34	r	2016	RE	6,82	4,65	F	CHH	M	65	302	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	5	a	2017	E1	20,53	0,79	F	CHH	P	25	20	5	
PAR	12	a	2017	AS	11,00	9,57	F	ESF	P	200	1914	10	Extraction totale des épicéas, conserver tous feuillus - contrat 2013
PAR	13	a	2017	E1	18,95	5,15	F	S.N	P	65	335	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	14	a	2017	E1	10,23	5,00	F	FRM	P	70	350	10	Amélioration résineux seuls, sous conditions de création de pistes - contrat 2013
PAR	15	r	2017	AS	11,62	2,22	F	ESP	P	220	488	10	Parquet à reboiser en Chêne rouge après coupe rase des épicéas et des quelques feuillus - contrat 2013
PAR	15	a	2017	E1	11,62	5,00	F	FRM	P	80	400	10	Eclaircie résineux uniquement - contrat 2013
PAR	15	a	2017	E	11,62	6,00	F	FRM	P	40	240	20	Amélioration interbandes feuillus seulement - contrat 2013
PAR	16	r	2017	RA	9,35	1,86	F	ESF	P	170	316	10	Parquet à reboiser en Chêne rouge après coupe rase des épicéas et des quelques feuillus - contrat 2013
PAR	16	a	2017	AS	9,35	4,67	F	ESF	P	150	701	10	Extraction totale des épicéas, conserver tous feuillus - contrat 2013
PAR	40	r	2017	RE	10,34	2,38	F	CHH	M	80	190	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	41	r	2017	RE	18,45	4,86	F	CHH	G	70	340	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	42	r	2017	RE	19,80	3,80	I	HCH	G	70	266	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	2	a	2018	E	16,48	2,03	F	CHH	M	50	102	20	- contrat 2013
PAR	2	r	2018	RE	16,48	2,66	F	CHH	M	70	186	20	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer - contrat 2013
PAR	5	a	2018	ABM	20,53	17,58	F	CHS	M	65	1143	20	
PAR	13	a	2018	E	18,95	9,29	F	DOM	P	40	372	10	Amélioration des interbandes feuillus seulement - contrat 2013
PAR	11	a	2019	E1	10,15	1,57	F	CHS	P	20	31	10	
PAR	11	r	2019	RS	10,15	5,61	F	CHS	M	75	421	20	Régénération naturelle à terminer
PAR	23	a	2019	ARG	12,48	4,10	S	CHM	M	70	287	25	Régularisation sur la catégorie BM/GB uniquement la partie nord-ouest de l'UG
PAR	31	r	2019	RS	6,79	2,06	F	CHS	M	80	165	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	31	a	2019	ABM	6,79	4,73	F	CHS	M	60	284	25	
PAR	33	r	2019	RE	8,31	2,08	F	CHS	M	70	146	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer

Groupe	Parcelle	Indice coupe r/a/t	Année de passage programmée	Type de coupe	Surface de la parcelle	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	V.P.R. ha	V.P.R. total	dont % Houppiers	Informations complémentaires
PAR	36	a	2019	ABM	3,30	3,30	F	CHS	M	50	165	25	- contrat 2013
PAR	1	r	2020	RA	8,47	2,40	F	P.W	M	300	720	10	Parquet à transformer en Chêne rouge après coupe rase des pins Weymouth, Sol fragile, cloisonnements d'exploitation obligatoires - contrat 2013
PAR	3	a	2020	E	14,82	2,78	F	CHH	M	50	139	20	- contrat 2013
PAR	4	a	2020	E	12,82	1,51	F	CHH	M	50	76	20	- contrat 2013
TAI	6	t	2020	TS	11,22	1,64	T	CHT	P	80	131	10	5335
TAI	7	t	2020	TS	13,84	1,15	T	CHT	P	80	92	10	5335
PAR	14	a	2020	E	10,23	5,00	F	FRM	P	40	200	15	Amélioration interbandes feuillus seules après éclaircie des résineux - contrat 2013
PAR	17	a	2020	E2	13,74	5,01	F	DOU	M	80	401	10	- contrat 2013
PAR	18	a	2020	E1	12,55	9,16	F	DOU	M	70	641	10	- contrat 2013
PAR	20	a	2020	ARG	12,47	7,11	S	CHM	M	60	427	20	Régularisation sur la catégorie BM/GB - contrat 2013
PAR	20	a	2020	E1	12,47	5,36	F	DOM	P	70	375	10	- contrat 2013
PAR	21	a	2020	ARG	13,96	9,00	S	CHM	M	50	450	25	Régularisation sur la catégorie BM/GB
TAI	22	t	2020	TS	4,57	4,57	T	CHT	P	160	731	10	Quelques francs pieds pourront être conservés (80-100t/ha)
PAR	24	a	2020	E2	11,20	1,15	F	CHR	P	30	35	10	
PAR	26	a	2020	E2	16,89	0,87	F	CHR	P	30	26	10	
PAR	39	a	2020	E2	9,12	9,12	F	PCA	M	80	730	5	- contrat 2013
PAR	25	r	2021	RS	11,19	2,92	F	CHH	G	80	234	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	26	r	2021	RE	16,89	1,70	F	CHS	M	55	94	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	26	a	2021	ABM	16,89	14,32	F	CHS	M	45	644	25	Création piste complémentaire nécessaire
PAR	27	r	2021	RE	18,11	3,89	S	CHH	M	45	175	25	Régénération naturelle à ouvrir et à terminer
PAR	27	a	2021	ABM	18,11	14,22	S	CHH	M	40	569	25	Création de piste complémentaire nécessaire. Amélioration légère, ne pas décapitaliser, ne pas provoquer de trouées, récolter châtaignier mûrs et/ou déperissants, Dernière coupe avant mise en régénération
PAR	34	r	2021	RS	6,82	4,65	F	CHH	M	65	302	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	28	a	2022	AS	14,61	12,91	F	FRM	P	100	1291	15	Création de piste complémentaire indispensable. Extraction totale des épicéas + amélioration des interbandes feuillues - contrat 2013
PAR	30	a	2022	AS	8,92	8,92	F	CHS	M	40	357	25	
PAR	40	r	2022	RS	10,34	2,38	F	CHH	M	80	190	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	41	r	2022	RD	18,45	4,86	F	CHH	G	70	340	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	42	r	2022	RD	19,80	3,80	I	HCH	G	60	228	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	1	a	2023	ABM	8,47	1,98	F	CRM	M	70	139	10	Sol fragile, cloisonnements d'exploitation obligatoires - contrat 2013
PAR	7	a	2023	E1	13,84	12,69	F	DOM	P	70	888	10	Amélioration résineux seuls - 5335
PAR	8	a	2023	E1	10,85	10,85	F	DOM	P	70	760	10	Amélioration résineux seuls - 5335
PAR	9	a	2023	E1	12,69	12,69	F	DOM	P	70	888	10	Amélioration résineux seuls - 5335
PAR	10	a	2023	E1	10,28	5,00	F	DOM	P	70	350	10	Amélioration résineux seuls - 5335
PAR	29	a	2023	ABM	12,78	10,00	F	CHS	M	60	600	20	Création de piste complémentaire indispensable
PAR	2	a	2024	E3	16,48	5,96	F	S.N	P	65	387	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	2	r	2024	RS	16,48	2,66	F	CHH	M	70	186	20	Régénération naturelle à terminer - contrat 2013
PAR	3	a	2024	E3	14,82	4,34	F	S.N	P	75	326	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	4	a	2024	E3	12,82	1,25	F	ESF	M	60	75	10	- contrat 2013
PAR	5	a	2024	E2	20,53	0,79	F	CHR	P	45	36	10	
PAR	16	a	2024	E1	9,35	2,82	F	CHS	P	35	99	10	- contrat 2013
PAR	31	r	2024	RD	6,79	2,06	F	CHS	G	70	144	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	33	r	2024	RD	8,31	2,08	F	CHS	M	70	146	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	11	r	2025	RD	10,15	5,61	F	CHS	G	60	337	20	Régénération naturelle à terminer
PAR	11	a	2025	ABM	10,15	2,85	F	CHH	M	60	171	20	
PAR	1	a	2026	ABM	8,47	2,05	F	CRM	M	55	113	15	Voir coupe Capvern et Tilhouse pour vente Enlever les pins au profit des chênes rouges restants - contrat 2013
PAR	25	r	2026	RD	11,19	2,92	F	CHH	G	80	234	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	26	r	2026	RS	16,89	1,70	F	CHS	M	65	111	25	Régénération naturelle à terminer

Groupe	Parcelle	Indice coupe r/a/t	Année de passage programmée	Type de coupe	Surface de la parcelle	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	V.P.R. ha	V.P.R. total	dont % Houppiers	Informations complémentaires
PAR	34	r	2026	RD	6,82	4,65	F	CHH	G	65	302	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	2	a	2027	ABM	16,48	5,83	F	DOU	M	80	466	10	- contrat 2013
PAR	3	a	2027	E	14,82	7,70	F	DOU	M	80	616	10	- contrat 2013
PAR	4	a	2027	E2	12,82	6,56	F	DOU	M	80	525	10	- contrat 2013
PAR	4	a	2027	E3	12,82	2,13	F	PCA	M	50	107	10	- contrat 2013
PAR	11	a	2027	E2	10,15	1,57	F	CHS	P	30	47	10	
PAR	13	a	2027	E2	18,95	5,15	F	S.N	P	70	361	5	Sélective 1 tige/3 en moyenne - contrat 2013
PAR	37	a	2027	E1	14,11	13,17	F	FRM	p	60	790	5	- contrat 2013
PAR	38	a	2027	E1	14,79	9,05	F	ARM	M	80	724	5	Améliorer les bandes de douglas et d'épicéas - contrat 2013
PAR	40	r	2027	RD	10,34	2,38	F	CHH	G	80	190	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	40	a	2027	ABM	10,34	3,96	F	CHH	M	60	238	25	
PAR	40	r	2027	RE	10,34	4,00	F	CHH	G	80	320	25	Régénération naturelle à ouvrir
PAR	14	a	2028	E2	10,23	5,00	F	FRM	P	80	400	10	Amélioration résineux seuls - contrat 2013
PAR	24	a	2028	E3	11,20	1,15	F	CHR	P	40	46	15	
PAR	26	a	2028	E3	16,89	0,87	F	CHR	P	40	35	10	
PAR	34	a	2028	ABM	6,82	2,17	F	CHH	M	40	87	20	
PAR	2	r	2030	RD	16,48	2,66	F	CHH	G	60	160	20	Régénération naturelle à terminer - contrat 2013
PAR	2	a	2030	E	16,48	2,03	F	CHH	M	45	91	20	- contrat 2013
PAR	14	a	2030	E	10,23	5,00	F	FRM	P	40	200	15	Amélioration interbandes feuillus seules, après éclaircie des résineux - contrat 2013
PAR	41	a	2030	ABM	18,45	7,59	F	CHH	M	60	455	25	
PAR	41	r	2030	RE	18,45	6,00	F	CHH	M	80	480	25	Régénération naturelle à ouvrir
PAR	25	a	2031	ABM	11,19	8,27	F	CHS	M	50	414	25	Amélioration de la totalité de FCHSMG
TAI	35	t	2031	TS	17,35	16,56	T	CHT	P	140	2318	10	- contrat 2013
PAR	42	a	2031	ARG	19,80	11,25	I	HCH	M	60	675	25	Régularisation dans les BM/GB
PAR	42	r	2031	ARG	19,80	6,00	I	HCH	G	80	480	25	Régénération naturelle à ouvrir
PAR	1	a	2032	ABM	8,47	1,98	F	CRM	M	65	129	15	Sol fragile, cloisonnements d'exploitation obligatoires - contrat 2013
PAR	5	a	2032	E3	20,53	0,79	F	CHS	P	45	36	15	
PAR	26	r	2032	RD	16,89	1,70	F	CHS	G	70	119	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	27	r	2032	RD	18,11	3,89	S	CHH	G	55	214	25	Régénération naturelle à terminer
PAR	36	a	2032	ABM	3,30	3,30	F	CHS	M	50	165	25	

Groupe	Volume bois fort total sur écorce à récolter	
	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
RPQ	458	9 159
AMEL	1 401	28 029
Taillis	164	3 273
<b>Totaux</b>	<b>2 023</b>	<b>40 461</b>

Les volumes ont été établis en fonction de l'essence soit en utilisant un tarif spécifique autorisé sur la DT (DAT8900-11-DIA-BOI-004) : DI14 pour le douglas, PINBO pour les pins, barème administration pour les autres essences en futaie et F\*G\*H (F=0.4) pour les mélanges futaie-taillis.

Les % de houppiers ont été estimé à 5% pour les résineux, 20 à 25 % pour les BM et GB de chêne et hêtre, 10 à 15 % pour le taillis et autres feuillus.

#### ◆ Mode de suivi de la récolte

Les volumes seront comptabilisés en volume commercial.

### C – Desserte

#### ◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière (Cf. annexe 8) (y compris études de schémas de desserte)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Schéma de desserte (y compris études)</b>							
		Etude en cours	Ensemble de la forêt		Mobilisation de la ressource sur plusieurs cantons administratifs	Non pertinent	
<b>Routes forestières</b>							
	En continu	Entretien	Parc 32, 34,35			3 000	E
	1	Empierrement piste en terrain naturel	Parc 1, 5,11			32 000	I
<b>Pistes forestières</b>							
	En continu	Entretien	Ensemble de la forêt		Optimiser la commercialisation des coupes	9 000	E
	2	Création	Parc 25, 26, 27, 28,29		Optimiser la commercialisation des coupes	7 000	I
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>							
	2	Création	Parc 12, 37,42		Optimiser la commercialisation des coupes	5 000	I
<b>Entretien courant du réseau</b>							
	En continu	Cf ci-dessus					
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>						56 000	
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)</b>						2 800	

Un élargissement de l'intersection de deux routes communales devra être réalisé afin de permettre à un camion d'accéder à la parcelle 18.

## D – Travaux sylvicoles

Les ITTS cités ci-dessous sont les documents de références pour les détails techniques.

Parcelle concernée	Surface de la parcelle (ha)	Surface du parquet (ha)	Surface à travailler (ha)	Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles	Période d'intervention	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€HT/ha)	I/E
1	8,47	2,40	2,00	3 CHR 10	2021 à 2026	6384	12 768	I
2	16,48	2,66	1,50	1CHS 70	2019 à 2032	4216	6 324	I
4	12,82	1,37	1,00	1CHS 70	2013 à 2032	2200	2 200	I
11	10,15	7,28	3,50	1 CHS 60	2013 à 2032	1740	6 090	I
15	11,62	1,36	1,20	3 CHR 10	2014 à 2019	6384	7 661	I
15	11,62	2,22	2,00	3 CHR 10	2018 à 2024	6384	12 768	I
16	9,35	1,86	1,50	3 CHR 10	2018 à 2024	6384	9 576	I
19	6,52	4,10	3,00	1CHS 70	2013 à 2016	350	1 050	I
25	11,19	2,92	2,50	1CHS 70	2017 à 2032	4216	10 540	I
26	6,89	1,70	1,50	1CHS 70	2022 à 2032	4216	6 324	I
27	18,11	3,89	3,50	1CHS 70	2022 à 2032	4216	14 756	I
31	6,79	2,06	1,50	1CHS 70	2015 à 2032	4216	6 324	I
33	8,31	2,08	2,00	1CHS 70	2020 à 2032	4216	8 432	I
34	6,82	4,65	2,50	1CHS 70	2017 à 2032	4216	10 540	I
40	10,34	2,33	1,00	1 HET 60	2018 à 2032	1100	1 100	I
40	10,34	4,00	2,00	1 HET 60	2028 à 2032	500	1 000	I
41	18,45	4,86	2,00	1 HET 60	2018 à 2032	1100	2 200	I
41	18,45	6,00	3,00	1 HET 60	2031 à 2032	500	1 500	I
42	19,80	0,65	0,65	1 HET 60	2014 à 2015	1100	715	I
42	19,80	4,80	2,50	1 HET 60	2018 à 2032	1100	2 750	I
42	19,80	6,00	3,00	1 HET 60	2032	500	1 500	I
<b>Coût total travaux sylvicoles (€)</b>							<b>126 118</b>	
<b>Coût moyen annuel travaux sylvicole (€)</b>							<b>6 306</b>	

## 2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

## A – Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	Identifier les arbres à cavités	2,16
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		
Conservation de bois mort au sol		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		

## B – Documents techniques de référence

La NDS 09-T-310 « Ilots de vieux bois » ainsi que l'INS 09-T-74 « Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques » sont les documents de référence pour gérer la biodiversité courante.

## 2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET (Cf. annexe 8)

## A - Accueil et paysage

L'accueil du public se limite à un sentier de randonnée pédestre et VTT de pays balisé et entretenu par la Communauté des Communes de la Barne de Neste.

Il n'existe pas de Schéma d'accueil du public, ni d'Atlas des paysages pour la forêt communale.

On notera des manifestations nocturnes ("rave party") sur la place de dépôt et de retournement de la parcelle 35. Afin d'enrayer ces rassemblements portant préjudice au milieu naturel (dépôts d'ordures, feu), la commune envisage d'interdire l'accès de la route forestière par la mise en place d'une barrière.

## ◆ Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>							
	1	Pose d'une barrière	Parcelle 34	1		1000	I
	2	Entretien balisage sentiers	Parcelles 19, 20, 21, 22, 26, 27, 29, 30	2,300 km	Réalisé par la Communauté des communes	0	
	2	Remplacement de la table banc	Parcelle 1	1		1000	I

PAYSAGE							
	1	Résorption de dépôt d'ordures	Parcelles 2, 30, 31, 34, 40	5	Tri et mise en décharge autorisée	1500	E
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						3500	
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						175	

## B – Chasse – Pêche

### ◆ Etat des lieux

La chasse est louée gratuitement à la Société de Chasse d'Avezac-Prat-Lahitte.  
La surface totale chassable est de 1 744 ha englobant la forêt communale.

La forêt communale se situe dans une région naturelle où l'espèce Cerf est en cours de colonisation. L'ensemble des Baronnie est une zone très sensible à l'augmentation des populations des cervidés. De nombreux indices de présences (abrouissements, traces...) ainsi que des observations d'animaux sont croissantes au fil des années.

La présence excessive des cervidés sur la forêt communale risquerait de contraindre les futures régénérations (plantations et naturelles) envisagées pour la période 2013-2032. L'ouverture des peuplements par parquets va favoriser des lieux de déséquilibres sylvo-cynégétiques.

Actuellement, les cervidés et les sangliers sont chassés en battues organisées.  
La palombe est chassée depuis 6 cabanes aménagées et concédées. (Cf. annexe 8)

### ◆ Citer les principales caractéristiques des activités de chasse

Chasse : modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
<b>Battues organisées</b>	Cerf : 3 attributions 3 réalisés Chevreuil : 10 attributions 10 réalisés	Plan de chasse constant depuis 2006	gratuit
<b>Chasse à l'affût</b>	Palombe non limitée	6 palombières concédées à renouveler en 2018	60

### ◆ Programme d'actions Chasse - Pêche

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique</b>						
?	1	Suivi quantitatif des populations de cervidés (indice d'abrouissement, comptages de printemps, comptage au phare...) selon des protocoles reconnus par tous les partenaires. Augmenter si nécessaire les prélèvements de l'espèce Cerf	Toute la forêt	509,10		0

Autres actions						
?	2	Faire démonter à la charge du locataire, les palombières qui ne seront plus louées	Parcelles 5, 23, 39			0
<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>						0
<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>						0

## C – Affouage

### ◆ Etat des lieux

Depuis quelques années la demande d'affouage est importante. 40 foyers demandent du bois énergie. On estime à 250 m<sup>3</sup>/an le besoin d'affouage.

La commune est très attachée à l'affouage ; des coupes commercialisables sont régulièrement destinées à l'affouage afin de satisfaire les besoins locaux. Des encadrés sont annuellement organisés et proposées aux affouagistes.

### ◆ Programme d'actions Affouage

Le conseil municipal actuel souhaite continuer à satisfaire les demandes d'affouage. Par conséquent, la commune décidera annuellement de la destination des coupes.

Afin de gérer et suivre convenablement l'affouage un règlement d'affouage destiné à chaque affouagiste sera annuellement établi.

## 2.5.5 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Abrouissement des régénérations artificielles	Parquets à planter	Moyenne à forte	Individuelle	Faire respecter les plans de chasse Revoir les plans de chasse à la hausse	Régénération viable

### B – Crises sanitaires

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa commun	2012 - 2017	Sols acides filtrants assez frais à assez sec	Réserve utile en eau limitée, déficit hydrique répétitif en période estivale	Extraire tous les épicéas communs occupant 23,10 ha

## C – Tassement des sols (Cf. annexe 12)

Les tassements des sols sont insignifiants sur l'ensemble de la forêt communale. Seule la parcelle 1 relativement plate avec des sols limoneux reste sensible aux tassements du sol. Des cloisonnements d'exploitation seront imposés lors des exploitations et des engins légers seront préférés à du matériel lourd pour réaliser les travaux sylvicoles.

Le guide PROSOL est le document de référence.

## 2.5.6 –Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

Actuellement la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte n'est pas certifiée PEFC. A court terme, la commune n'envisage pas la certification.

### B – Autres actions

- ◆ Les parquets de sapin de Nordmann mériteraient d'être proposés comme peuplement classé matériel forestier de reproduction. (Cf. annexe 13)
- ◆ Un panneau mentionnant la forêt communale pourrait être installé près de la table-banc de la parcelle 1 (Cf. annexe 8).

DOCUMENT ONE

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Commune de situation : **AVEZAC-PRAT-LAHITTE**

concernant les propriétés inscrites au folio sous le nom de :

Date de l'extrait : 01 Aout 2011

**Commune d'Avezac-Prat-Lahitte**

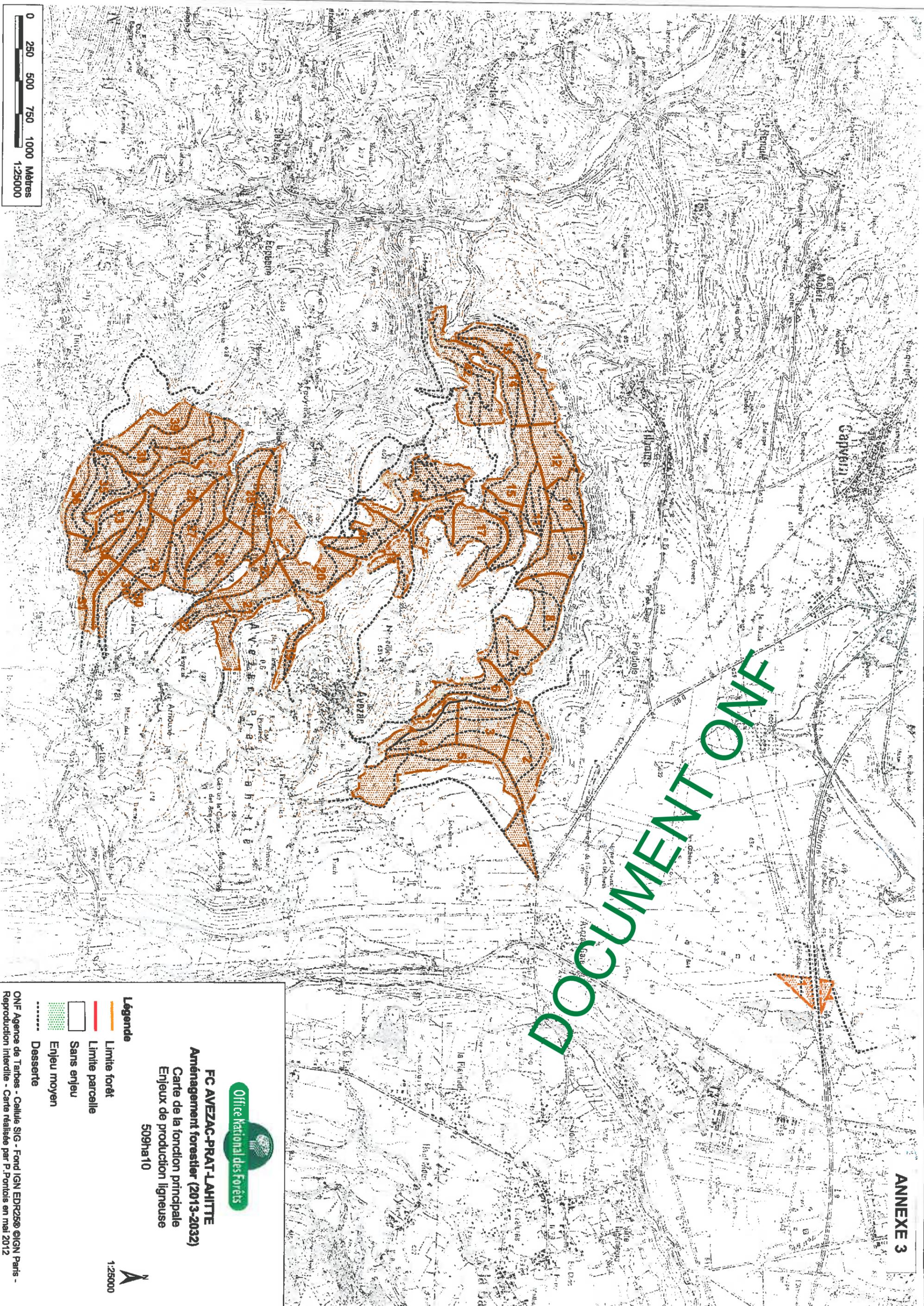
SECTION	NUMERO de la parcelle cadastrale	LIEU-DIT	CONTENANCE			surface relevant du régime forestier			NATURE de la propriété
			Ha	A	Ca	Ha	A	Ca	
A	36	CABIRO	01	50	90	01	50	90	BS
	42	CABIRO		01	99		01	99	BR
	43	CABIRO	06	65	56	06	65	56	BR
	44	CABIRO		07	94		07	94	BS
	45	CABIRO		27	00		27	00	BS
	46	CABIRO	01	08	01	01	08	01	BS
	47	BAREILLE	05	59	14	05	59	14	BS
	48	BAREILLE		76	25		76	25	BS
	49	BAREILLE		09	81		09	81	BS
	50	BAREILLE	01	19	93	01	19	93	BS
	51	BAREILLE	29	95	04	29	95	04	BS
	52	BAREILLE	06	95	75	06	95	75	BS
	53	LACOURADE	02	37	47	02	37	47	BS
	54	LACOURADE		06	35		06	35	BS
	57	LACOURADE	05	19	43	05	19	43	BS
	60	LACOURADE		27	88		27	88	BS
	69	TEIL	03	09	75	03	09	75	BR
	71	TEIL		69	10		69	10	BR
	74	TEIL	01	58	85	01	58	85	BS
	75	TEIL		01	81		01	81	BS
	76	TEIL	15	86	87	15	86	87	BR
	77	TEIL		45	27		45	27	BR
	78	TEIL		71	48		71	48	BR
	79	TEIL	03	33	58	03	33	58	BR
	80	LA TOUR DE PRAT		87	36		87	36	BR
	81	LA TOUR DE PRAT	01	40	87	01	40	87	L
	87	PICOU		18	35		18	35	L
	88	PICOU		20	57		20	57	L
	89	PICOU		57	98		57	98	BF
	90	PICOU	02	45	42	02	45	42	BF
	91	PICOU	01	50	90	01	50	90	BS
	92	PICOU	05	47	22	05	47	22	BF
	93	PICOU		04	47		04	47	BF
	94	PICOU		56	39		56	39	BF
	95	PICOU	04	43	68		43	68	BS
	96	PICOU	28	21	90	28	21	90	BR
	97	PICOU		07	31		07	31	BR
	98	BROUCAROUSE	13	67	66	13	67	66	BS
	101	BROUCAROUSE	03	05	78	03	05	78	BR
	102	BROUCAROUSE		15	65		15	65	BS
	104	BROUCAROUSE		27	00		27	00	BR
	105	BROUCAROUSE		01	75		01	75	BS
	106	BROUCAROUSE		48	45		48	45	BR
	107	BROUCAROUSE		02	98		02	98	BS
	108	BROUCAROUSE		04	35		04	35	BS
	109	BROUCAROUSE		24	62		24	62	BR
	110	BROUCAROUSE	13	61	31	13	61	31	BR
	111	BROUCAROUSE	03	41	52	03	41	52	BR
	112	BROUCAROUSE	01	17	55	01	17	55	BF
	113	BROUCAROUSE		03	38		03	38	BF
A	114	BROUCAROUSE		04	76		04	76	BF
	115	BROUCAROUSE	02	68	45	02	68	45	BF
	116	BROUCAROUSE		30	97		30	97	BS
	117	BROUCAROUSE	05	60	73	05	60	73	BF
	118	BROUCAROUSE		51	62		51	62	BF
	119	BROUCAROUSE	01	17	55	01	17	55	BF
	123	ARRAMAS	01	93	99	01	93	99	L
	124	ARRAMAS	08	19	65	08	19	65	BR
	125	ARRAMAS	09	45	13	09	45	13	BR
	126	ARRAMAS	04	27	30	04	27	30	BR

SECTION	NUMERO de la parcelle cadastrale	LIEU-DIT	CONTENANCE			surface relevant du régime forestier			NATURE de la propriété
			Ha	A	Ca	Ha	A	Ca	
	127	ARRAMAS	02	87	51	02	87	51	BR
	128	ARRAMAS	08	65	71	08	65	71	BR
	130	BROUCAROUSE	01	44	55	01	44	55	BS
B	40	LAS BARICAQUES	05	09	29	05	09	29	BS
F	1	CASSOYT	11	67	75	11	67	75	BR
	2	CASSOYT	10	41	88	10	41	88	BR
	3	CASSOYT	10	55	94	10	55	94	BR
	4	CASSOYT	09	71	62	09	71	62	BR
	5	CASSOYT		26	30		26	30	BR
	6	CASSOYT	02	72	82	02	72	82	BR
	12	CASSOYT	01	90	71	01	90	71	BF
	13	CASSOYT	06	69	09	06	69	09	BF
	15	CASSOYT	03	81	62	03	81	62	BF
	16	CASSOYT	01	72	04	00	94	04	BR
	17	CASSOYT	04	70	75	04	70	75	BF
	18	CASSOYT		86	92		86	92	BF
G	1	LACOSTE	06	78	28	06	78	28	BR
H	2	LAVEZAGUET	01	85	69	01	85	69	BS
	33	HAYAU	02	62	33	02	62	33	BR
	34	HAYAU	23	95	24	23	95	24	BR
	35	HAYAU	07	43	79	07	43	79	BF
	36	HAYAU	07	64	17	07	64	17	BR
	37	HAYAU	14	63	72	14	63	72	BR
	38	COUDERE	01	92	01	01	92	01	BR
	39	COUDERE	31	89	57	31	89	57	BR
	40	COUDERE	01	55	52	01	55	52	BR
	41	COUDERE			93		70	93	BR
	42	RUISSEAU DE LAHITTE		45	25		45	25	BR
	59	RUISSEAU DE LAHITTE	02	59	07	02	59	07	BR
	142	LABIT		95	39		95	39	BR
	143	LABIT		05	41		05	41	BR
	145	LABIT		14	99		14	99	BR
	146	LABIT	01	56	34	01	56	34	BR
	147	LABIT	04	99	35	01	99	35	BR
	148	LABIT		63	19		63	19	BR
H	149	LABIT	10	69	51	10	69	51	BR
	150	LABIT	02	43	38	02	43	38	BR
	216	LAQUE DE BEDOUT	01	09	66	01	09	66	BR
	337	HAYAU EST	06	67	55	06	67	55	BR
	338	HAYAU EST	01	79	78	01	79	78	BS
	339	HAYAU EST	05	23	65	05	23	65	BS
	340	HAYAU EST		80	11		80	11	BS
	341	HAYAU EST	13	95	64	13	95	64	BS
	342	HAYAU EST		98	45		98	45	BS
	343	HAYAU EST		56	26		56	26	BS
	344	HAYAU EST		32	61		32	61	BS
	345	HAYAU EST		04	48		04	48	BS
	346	HAYAU EST		17	94		17	94	BS
	347	HAYAU EST	06	00	69	06	00	69	BS
	371	AOUREYDE		02	45		02	45	L
	372	AOUREYDE			98			98	L
	572	HOUROUN	01	28	30	01	28	30	BR
	595	LABARTHE	04	53	87	04	53	87	BR
	631	HAYAU EST	01	15	57	01	15	57	BS
AD	3	ARRELADE		09	43		09	43	T
	4	ARRELADE		12	49		12	49	T
	10	ARRELADE		35	90		35	90	T
	11	ARRELADE	04	58	99	04	58	99	BR
246A	14	NOUAOUS	17	85	20	17	85	20	(A) L -(B) BF
	49	NOUAOUS	01	82	45	01	82	45	BS
	74	NOUAOUS		96	40		88	20	BS
	76	NOUAOUS	01	35	80	01	25	80	PATUR
246 B	52	SARRADAS	17	24	80	17	24	80	
	64	GUILHAMET	10	16	16	10	16	16	BF

<b>TOTAL</b>	513	22	97	504	75	90
--------------	-----	----	----	-----	----	----



DOCUMENT ONF



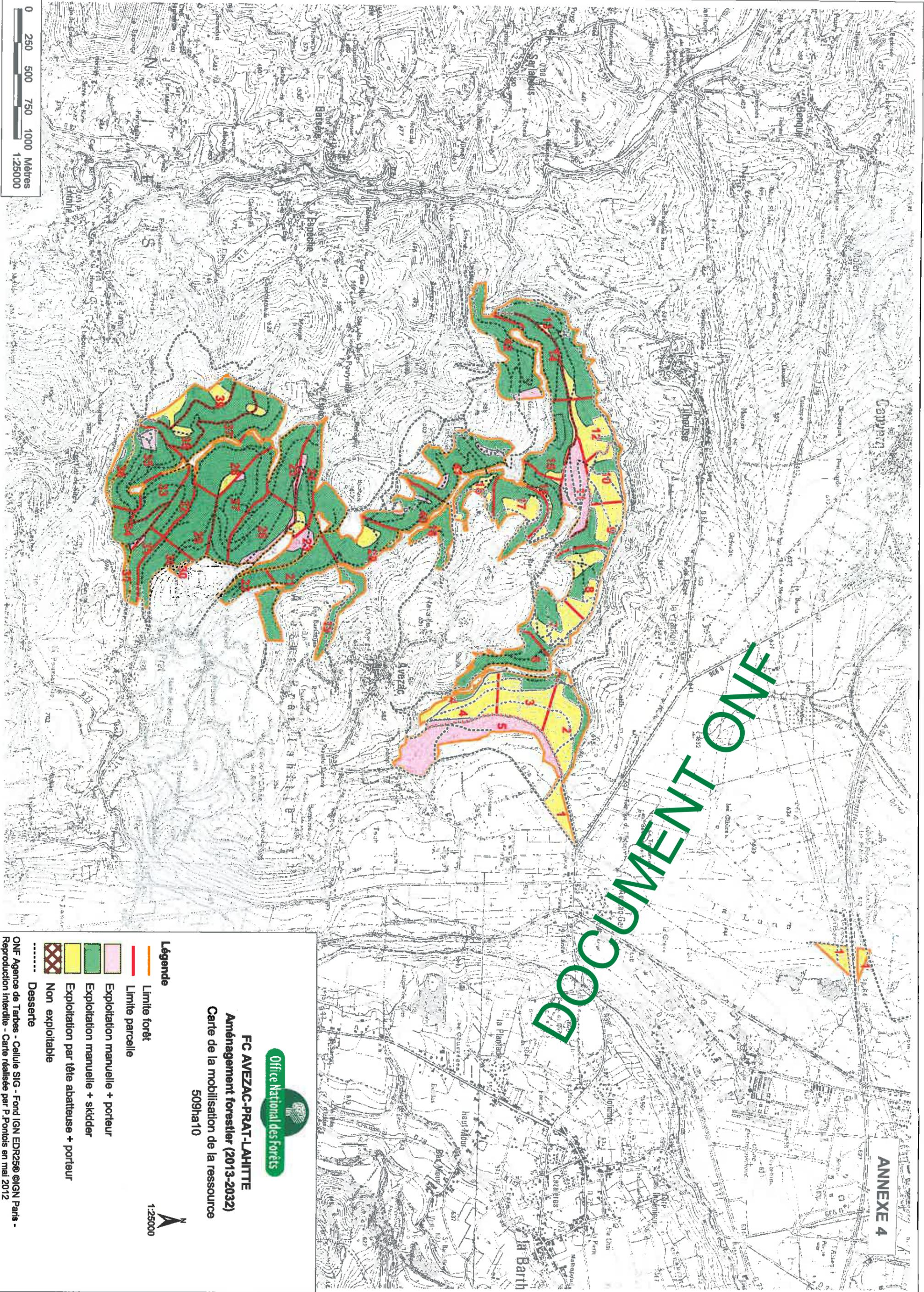
**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte de la fonction principale  
 Enjeux de production ligneuse  
 509ha10



1:25000

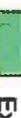
- Légende**
-  Limite forêt
  -  Limite parcelle
  -  Sans enjeu
  -  Enjeu moyen
  -  Desserte
- ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Ford IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P. Pontois en mai 2012

DOCUMENT ONF



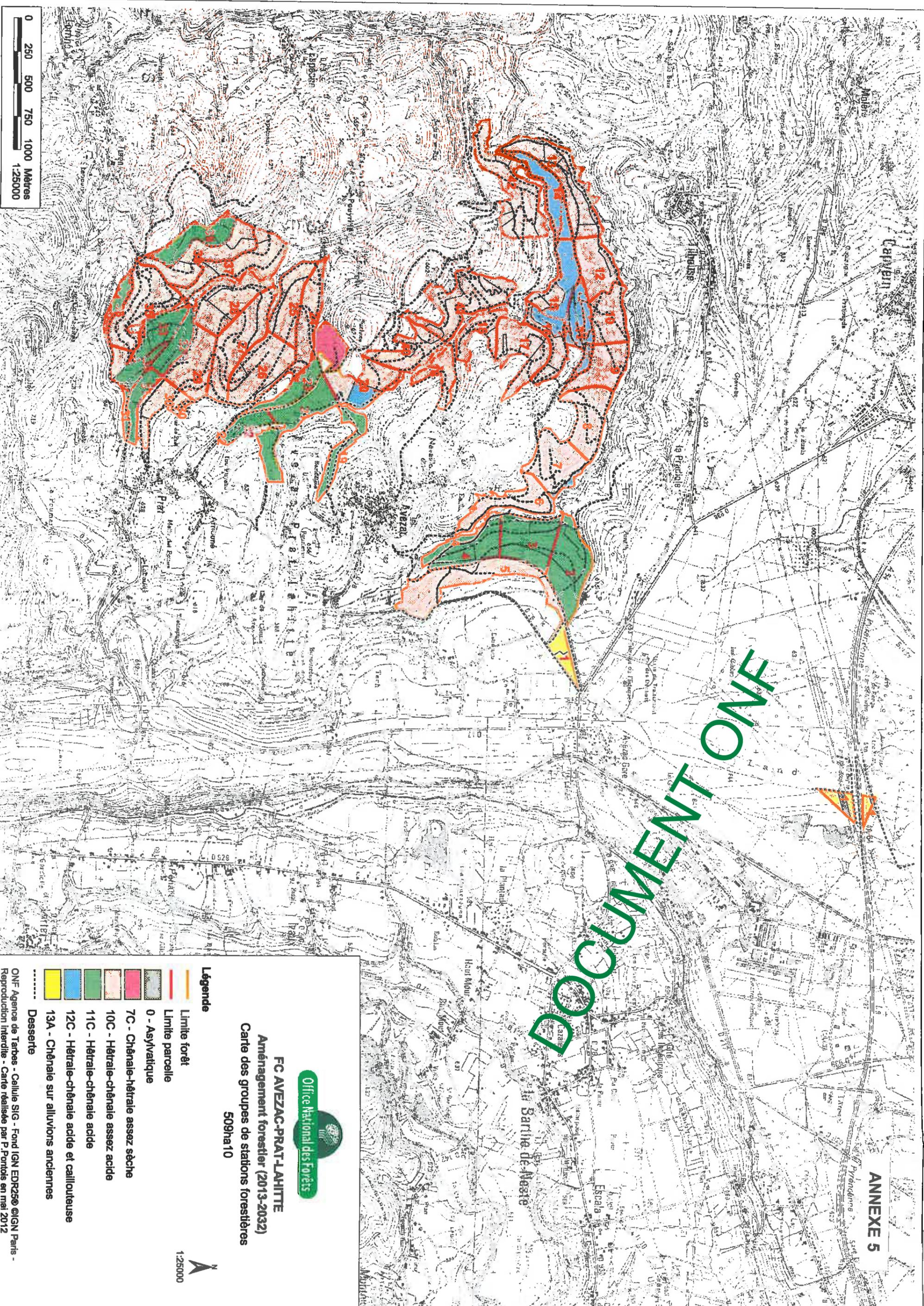
**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte de la mobilisation de la ressource  
 509ha10

**Légende**

-  Limite forêt
-  Limite parcelle
-  Exploitation manuelle + porteur
-  Exploitation manuelle + skidder
-  Exploitation par tête abatteuse + porteur
-  Non exploitable
-  Desserte



DOCUMENT FNO



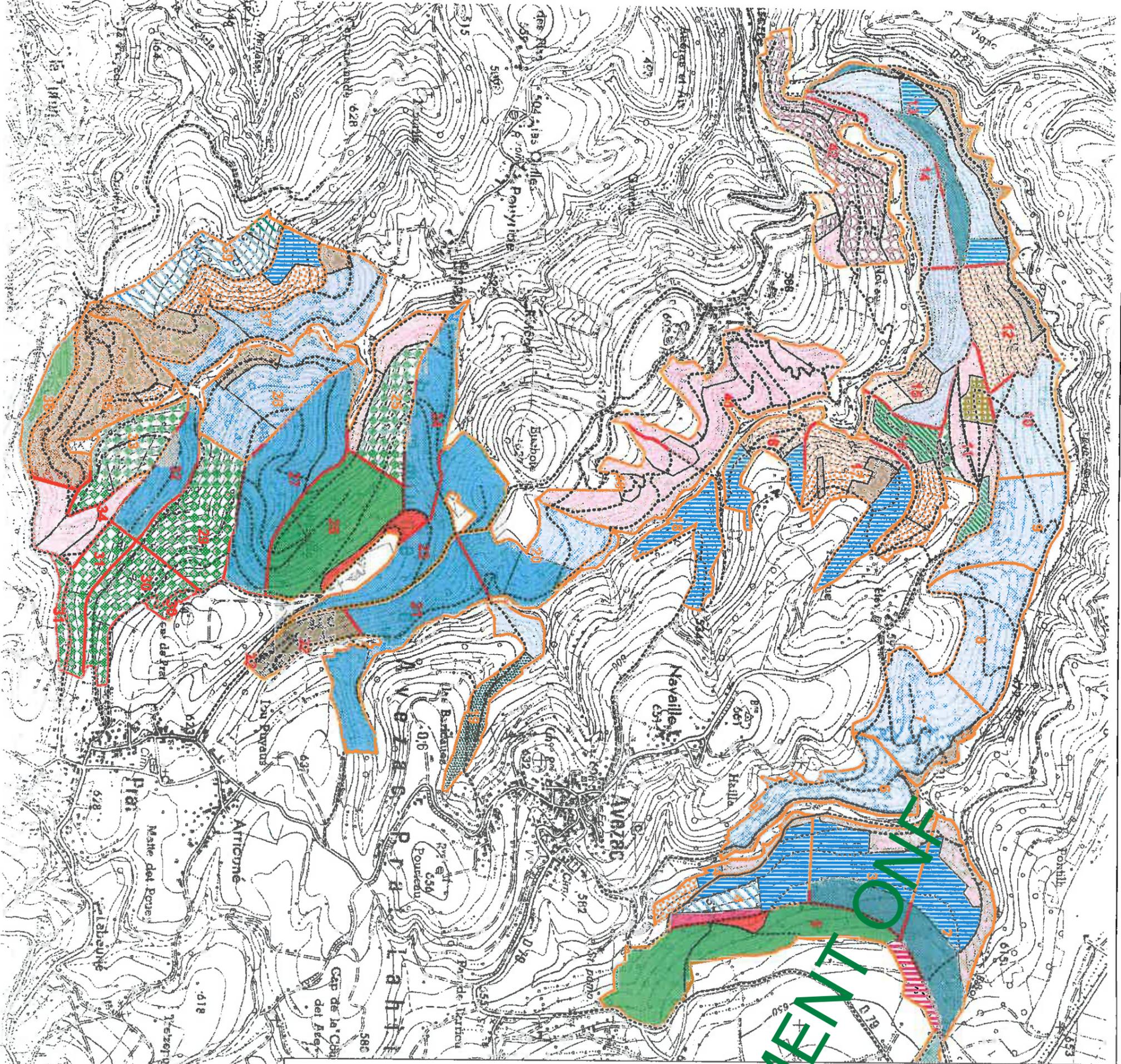
**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte des groupes de stations forestières  
 509na10

**Légende**

- Limite forêt
- Limite parcelle
- 0 - Asylvatique
- 7C - Chênaie-hêtraie assez sèche
- 10C - Hêtraie-chênaie assez acide
- 11C - Hêtraie-chênaie acide
- 12C - Hêtraie-chênaie acide et caillouteuse
- 13A - Chênaie sur alluvions anciennes
- Desserte



ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P.Pontois en mai 2012



**Légende**

- Limite forêt
- Limite parcelle
- FCHHMG-Futaie de chêne-hêtre à bois moyens et gros bois
- FCHPG2a-Futaie de chêne pédonculé à gros bois en cours de régénération
- FCHPGT-Futaie de chêne pédonculé à gros bois et très gros bois
- FCHRP-Perchis de chêne rouge
- FCHSE-Fourré de chêne sessile
- FCHM-Futaie de chêne sessile à bois moyens
- FCHSMG-Futaie de chêne sessile à bois moyens et très gros bois
- FCHSP-Perchis de chêne sessile
- FCRM-Futaie de chêne rouge-résineux divers à bois moyens
- FDOMP-Futaie de douglas-feuillus divers à petits bois
- FDOUMB-Futaie en bandes de douglas à bois moyens
- FESFPB-Futaie en bandes d'épicéa commun-feuillus divers à petits bois
- FFRMP-Futaie de feuillus divers-résineux divers à petits bois
- FHCHG2a-Futaie de hêtre-chêne à gros bois en cours de régénération
- FP.WMG-Futaie de pin Weymouth à bois moyens et gros bois
- FPCAPM-Futaie de pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens
- FS.NPM-Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens
- IHCHM-Futaie irrégulière de hêtre-chêne à bois moyens dominants
- SCHMM-Mélange futaie-taillis de chêne-châtaignier à bois moyens
- TCHT-Taillis de châtaignier
- VB-Vide boisable
- VEMP-Vide emprise
- Desserte

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P.Pontois en mai 2012

1:15000



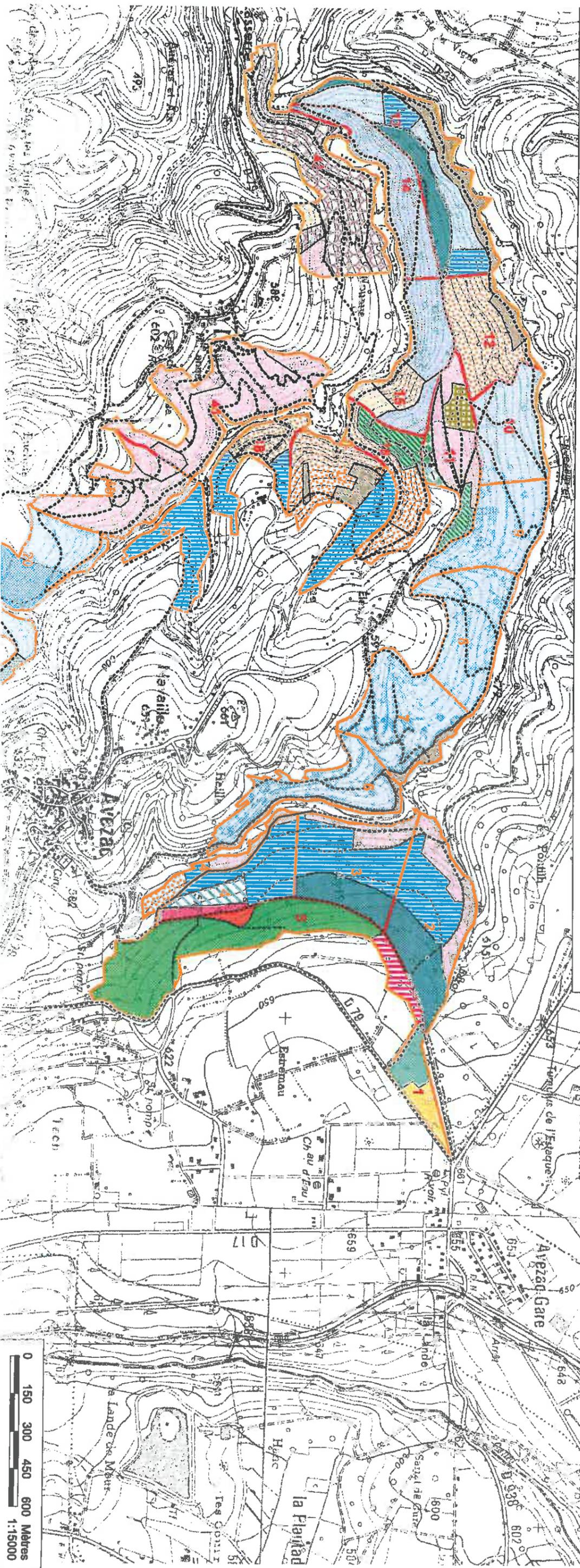
**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte des peuplements synthétiques  
 509ha10

1:15000

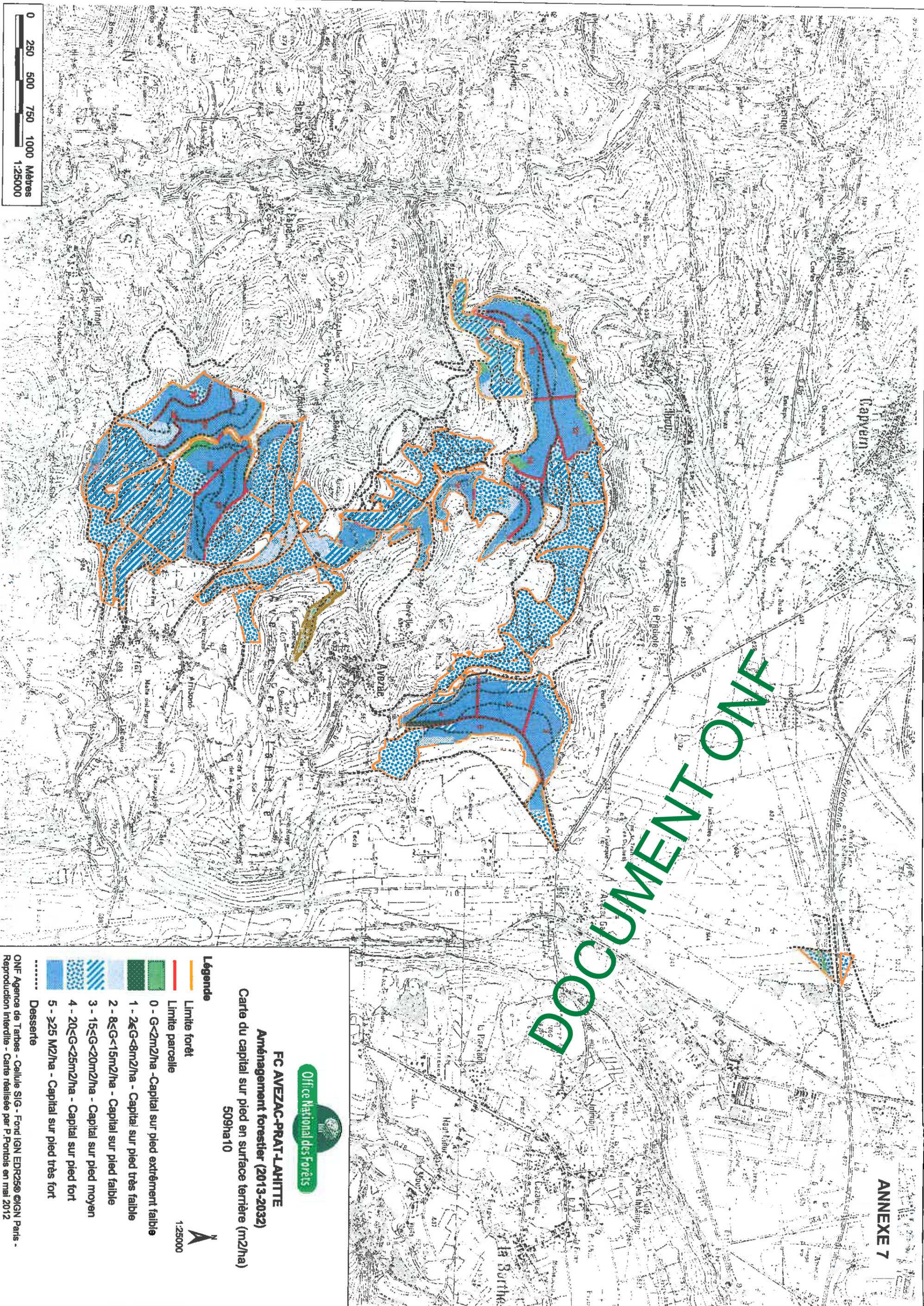
DROIT DE REPRODUCTION

- Légende**
-  Limite forêt
  -  Limite parcelle
  -  FCHIMG-Futaie de chêne-hêtre à bois moyens et gros bois
  -  FCHPG2a-Futaie de chêne pédonculé à gros bois en cours de régénération
  -  FCHPGT-Futaie de chêne pédonculé à gros bois et très gros bois
  -  FCHRP-Perchis de chêne rouge
  -  FCHSE-Fourré de chêne sessile
  -  FCHSM-Futaie de chêne sessile à bois moyens
  -  FCHSMG-Futaie de chêne sessile à bois moyens et très gros bois
  -  FCHSP-Perchis de chêne sessile
  -  FCRM-Futaie de chêne royaume-résineux divers à bois moyens
  -  FDOMP-Futaie de douglas-feuillus divers à petits bois

-  FDOUMB-Futaie en bandes de douglas à bois moyens
-  FESFPB-Futaie en bandes d'épicéa commun-feuillus divers à petits bois
-  FFRMP-Futaie de feuillus divers-résineux divers à petits bois
-  FHCHG2a-Futaie de hêtre-chêne à gros bois en cours de régénération
-  FP.WMG-Futaie de pin Weymouth à bois moyens et gros bois
-  FPCAPM-Futaie de pin laricio de Calabre à petits bois et bois moyens
-  FS.NPM-Futaie de sapin de Nordmann à petits bois et bois moyens
-  IHCHM-Futaie irrégulière de hêtre-chêne à bois moyens dominants
-  SCHMM-Mélange futaie-taillis de chêne-châtaignier à bois moyens
-  TCHT-Taillis de châtaignier
-  VB-Vide boisable
-  VEMP-Vide emprise
-  Desserte



DOCUMENT FON



**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte du capital sur pied en surface terrière (m<sup>2</sup>/ha)  
 509ha10

**Légende**

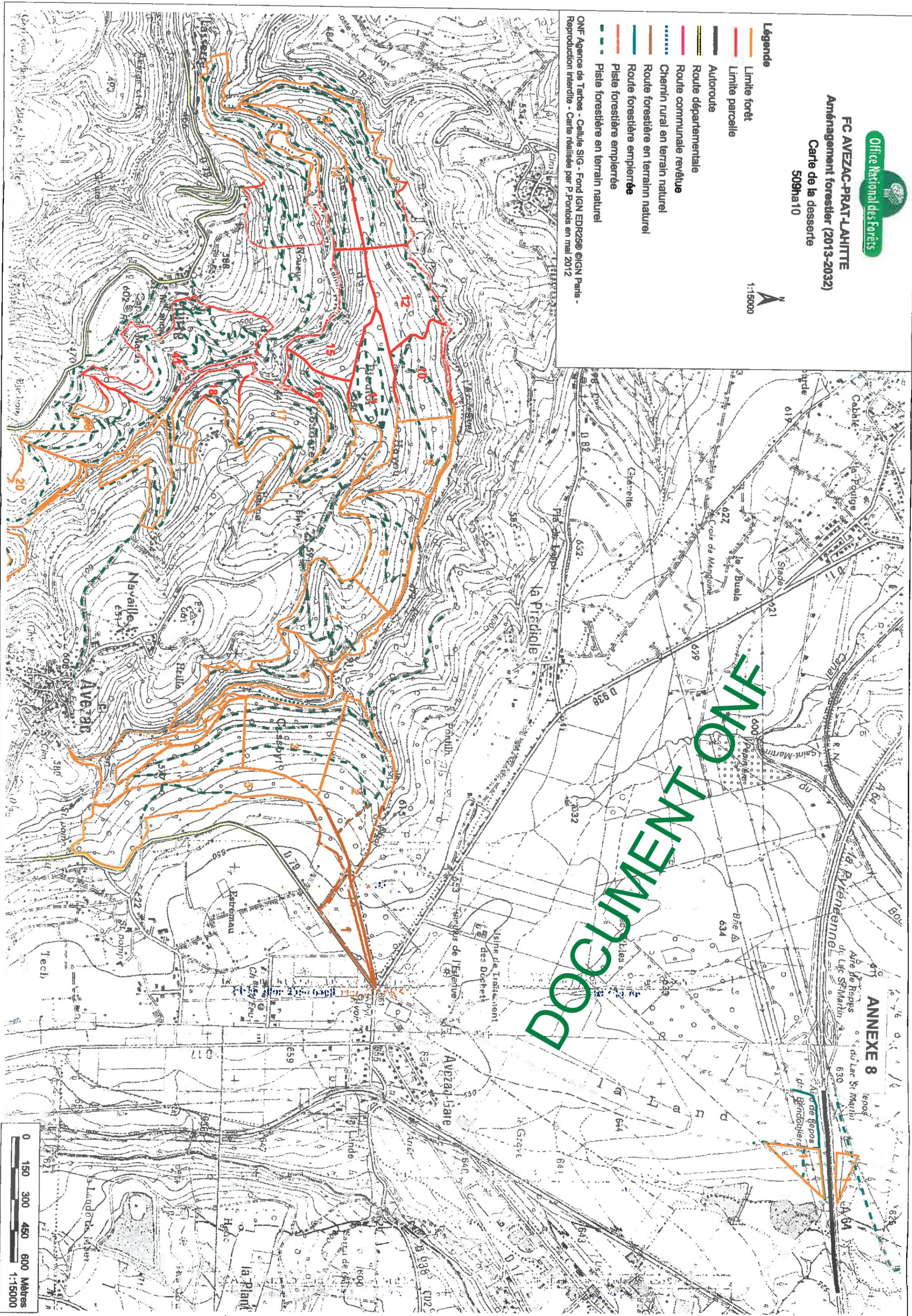
- Limite forêt
- Limite parcelle

- 0 -  $G < 2m^2/ha$  - Capital sur pied extrêmement faible
  - 1 -  $2 \leq G < 8m^2/ha$  - Capital sur pied très faible
  - 2 -  $8 \leq G < 15m^2/ha$  - Capital sur pied faible
  - 3 -  $15 \leq G < 20m^2/ha$  - Capital sur pied moyen
  - 4 -  $20 \leq G < 25m^2/ha$  - Capital sur pied fort
  - 5 -  $\geq 25 m^2/ha$  - Capital sur pied très fort
- ..... Desserte

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P. Pontis en mai 2012

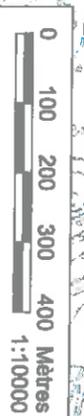
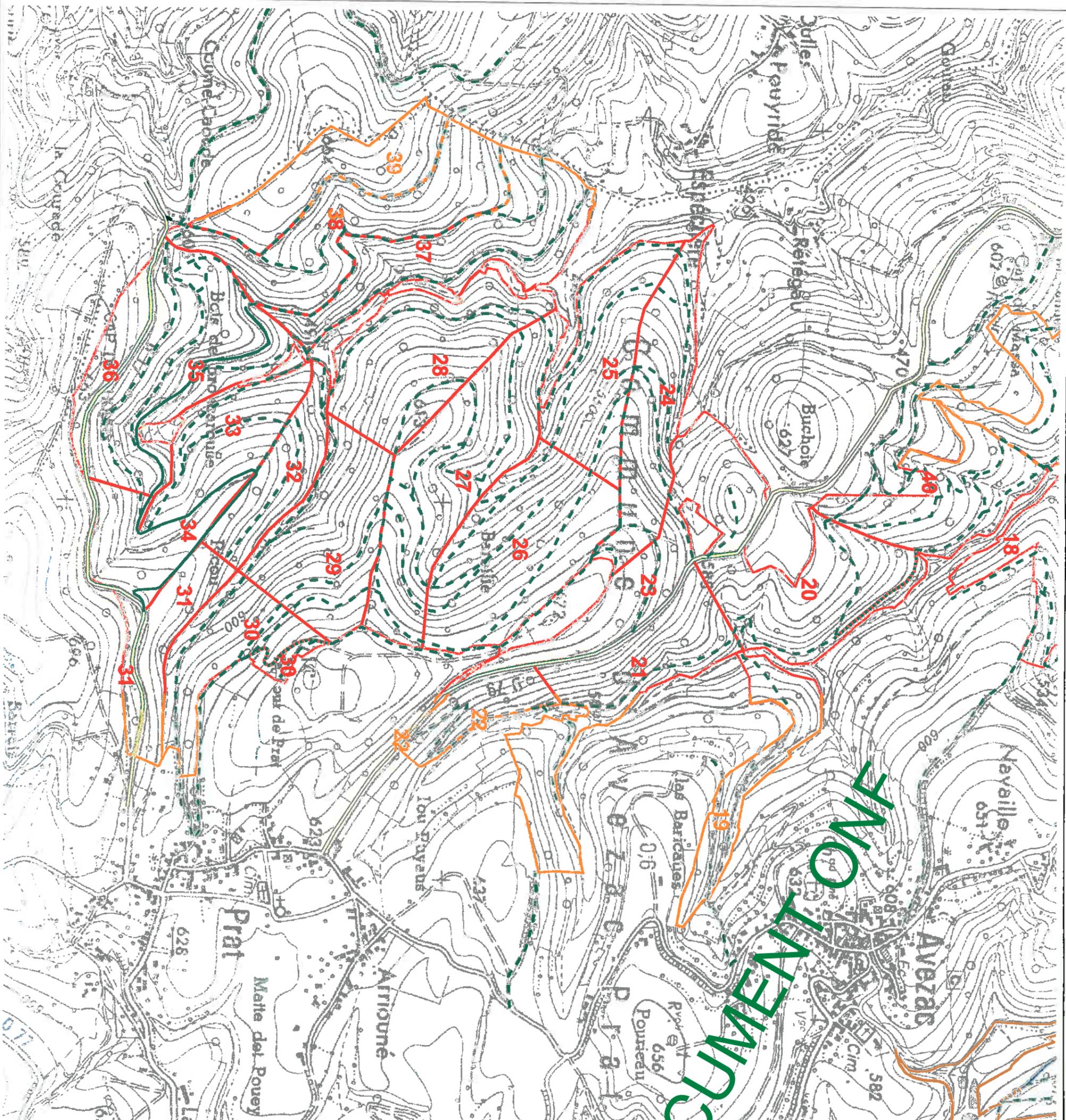
- Légende**
- Limite forêt
  - Limite parcelle
  - Autoroute
  - Route départementale
  - Route communale revêtue
  - Chemin rural en terrain naturel
  - Route forestière en terrain naturel
  - Route forestière empierrée
  - Piste forestière empierrée
  - Piste forestière en terrain naturel
- ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
Reproduction interdite - Carte réalisée par P. Pontis en mai 2012

DOCUMENT FNO



- Légende**
-  Limite forêt
  -  Limite parcelle
  -  Autoroute
  -  Route départementale
  -  Route communale revêtue
  -  Chemin rural en terrain naturel
  -  Route forestière en terrain naturel
  -  Route forestière empierrée
  -  Piste forestière en terrain naturel

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 R. Pons - Carte réalisée par P. Pontois en mai 2012

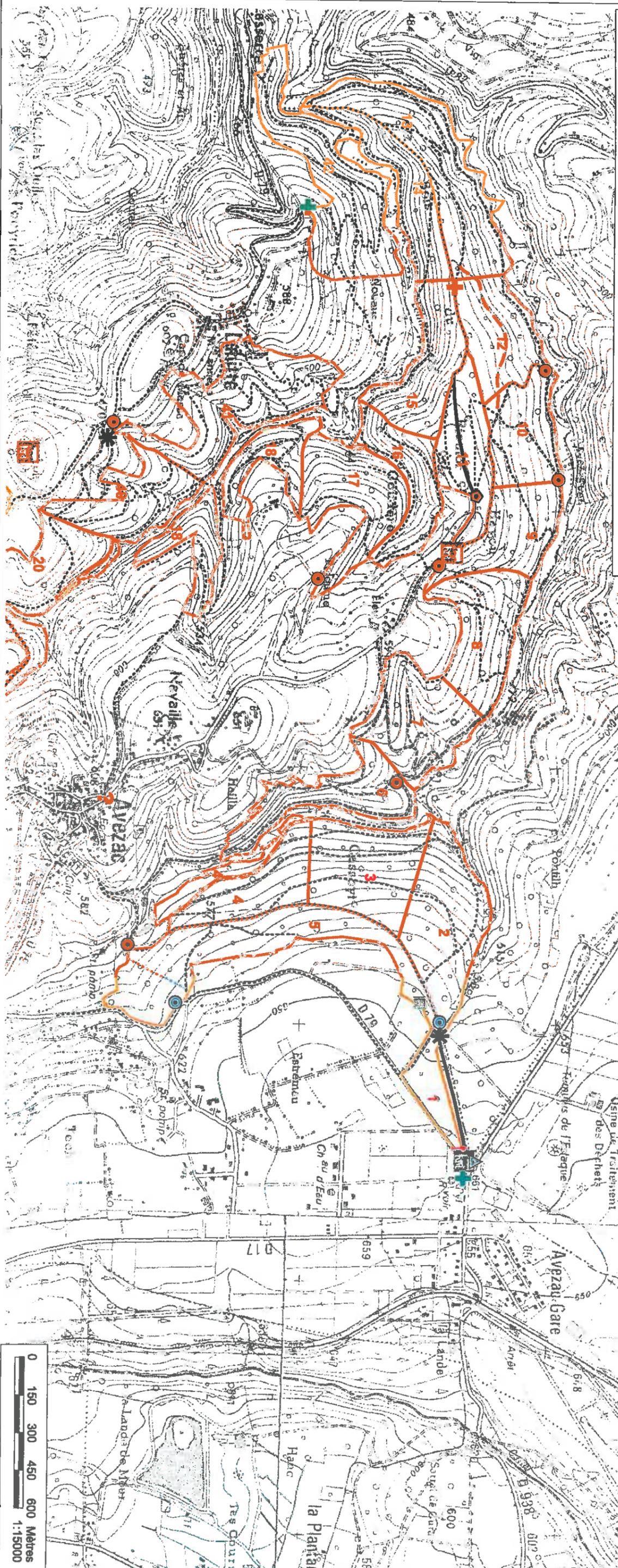


**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
 Carte des équipements  
 509ha10

1:15000

- Légende**
- Limite forêt
  - Limite parcelle
  - Antenne Wimax
  - Abri à détail
  - Palombières
  - Place de stockage
  - Tables-bancs
  - Vanne conduite
  - Projet place de stockage
  - Dépôt d'ordures
  - ? Elargissement intersection
  - + Projet remplacement table-banc
  - ▲ Projet panneau forêt
  - ✓ Projet barrière
  - ..... Canalisation
  - ..... Projet de piste forestière en terrain naturel
  - Conduite eau potable
  - Projet d'emplerissement
  - - - - - Piste à reprofiler
  - - - - - Sentier randonnée de pays
  - ..... Desserte

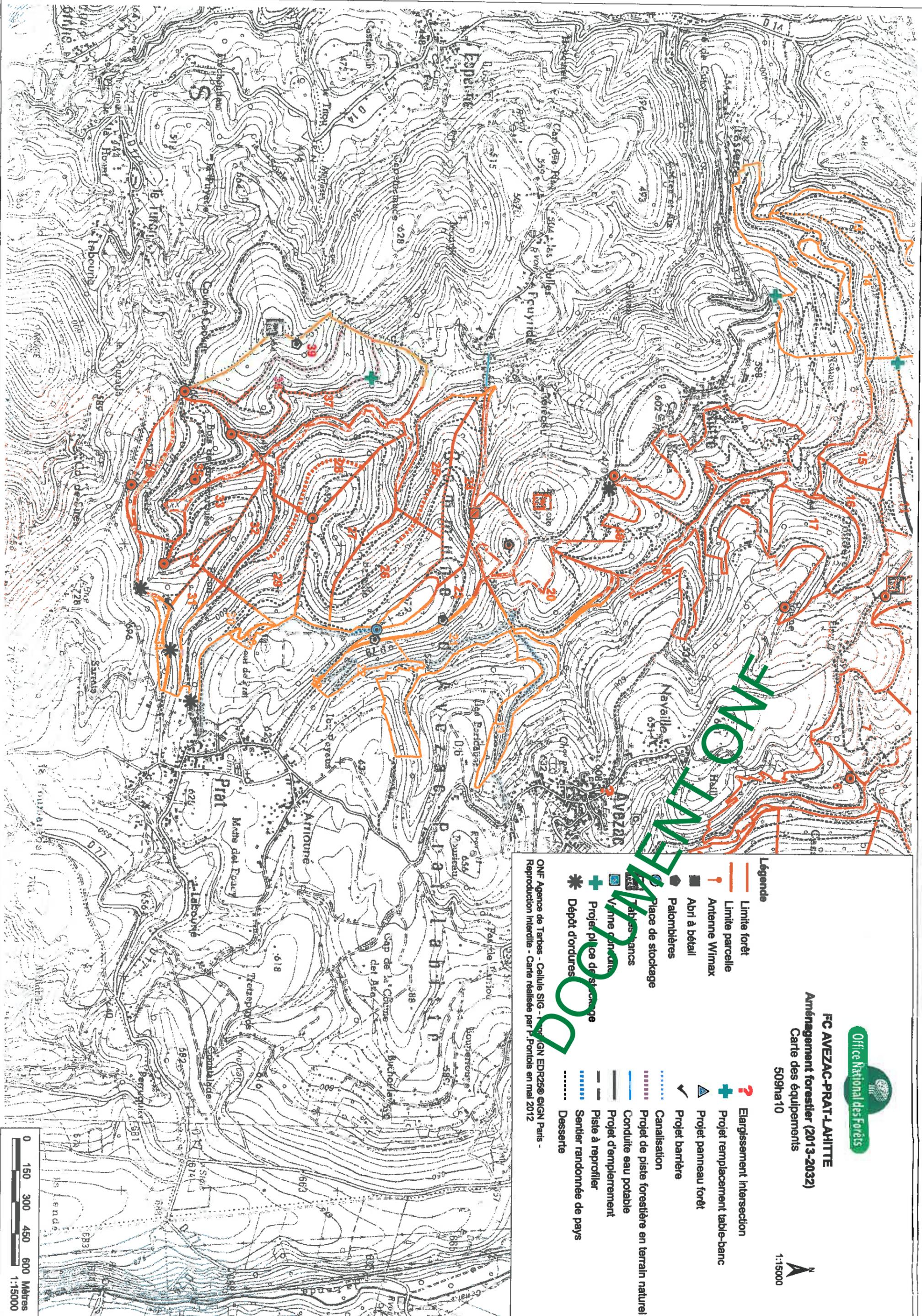
DOCUMENT FNO



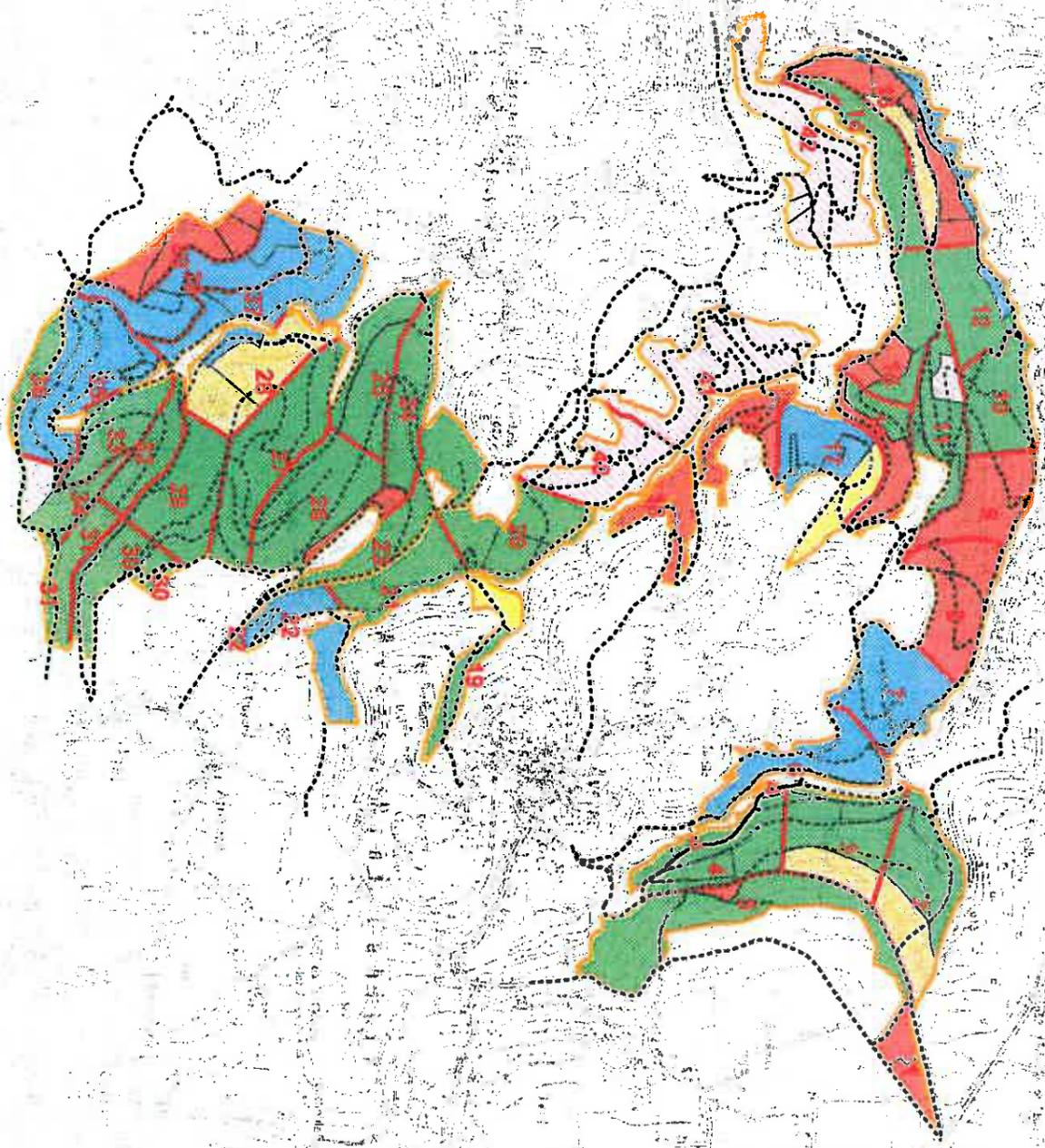
**Légende**

	Limite forêt		Elargissement intersection
	Limite parcelle		Projet remplacement table-banc
	Antenne Wimax		Projet panneau forêt
	Abri à bétail		Projet barrière
	Palombières		Canalisation
	Place de stockage		Projet de piste forestière en terrain naturel
	Tables-bancs		Conduite eau potable
	Vanne ganivante		Projet d'emplèvement
	Projet pile de stockage		Piste à reprofiler
	Dépôt d'ordures		Sentier randonnée de pays
			Desserte

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Logiciel IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P. Pontis en mai 2012



DOCUMENT ONF



**Office National des Forêts**

**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
**Carte des essences objectifs**  
509ha10

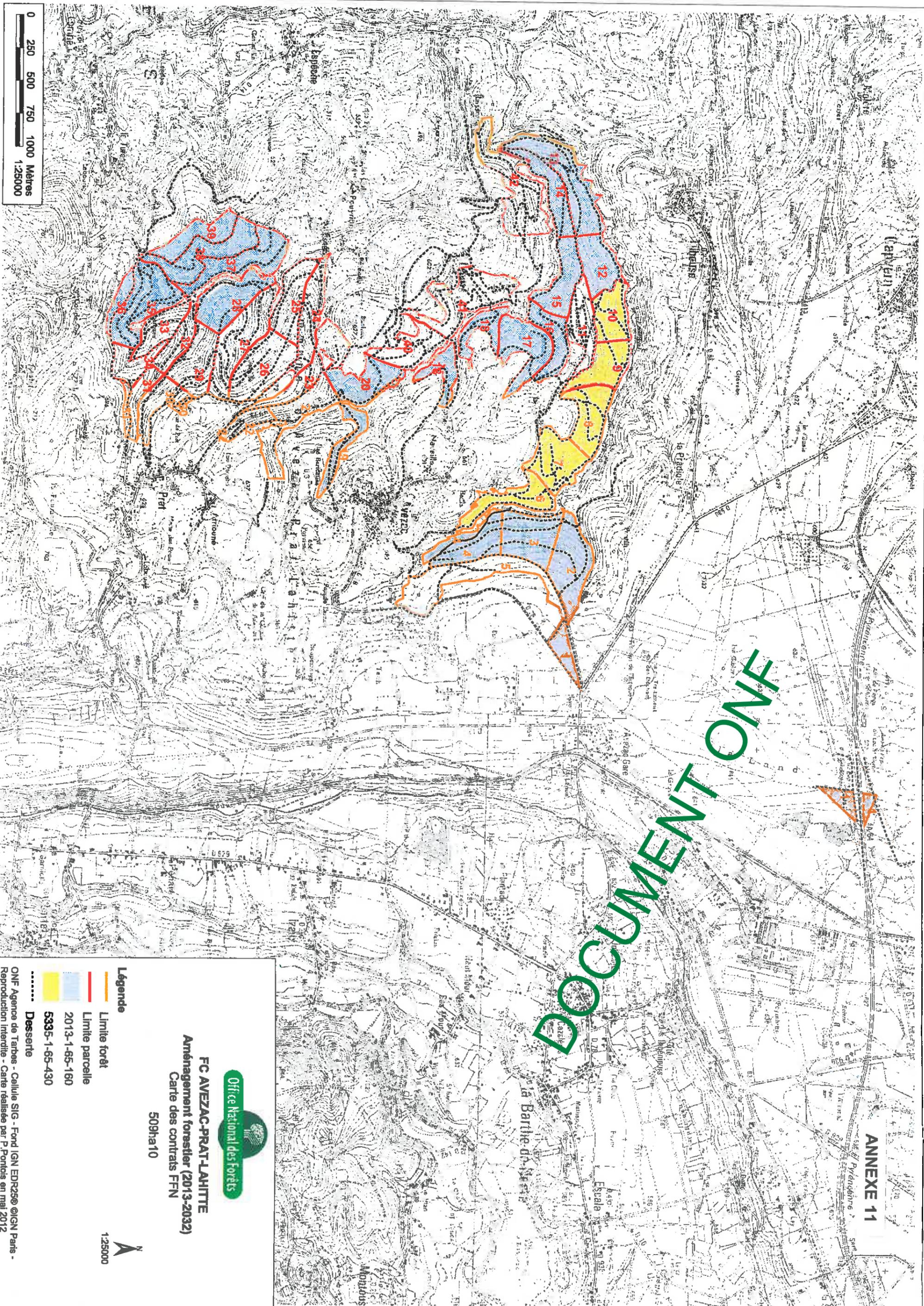
**Légende**

- Limite forêt
- Limite parcelle
- Chêne rouge à 70 ans
- Chêne sessile à 180 ans
- Châtaignier à 40 ans
- Douglas à 80 ans
- Hêtre à 110 ans
- Hors sylviculture (ligne électrique)
- Sapin de Nordmann à 110 ans
- Desserte

1:25000

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR25® ©IGN Paris -  
Reproduction interdite - Carte réalisée par P.Pontois en mai 2012

DOCUMENT FON



  
**Office National des Forêts**  
**FC AVEZAC-PRAT-LAHITTE**  
**Aménagement forestier (2013-2032)**  
**Carte des contrats FFN**  
**509ha10**

**Légende**

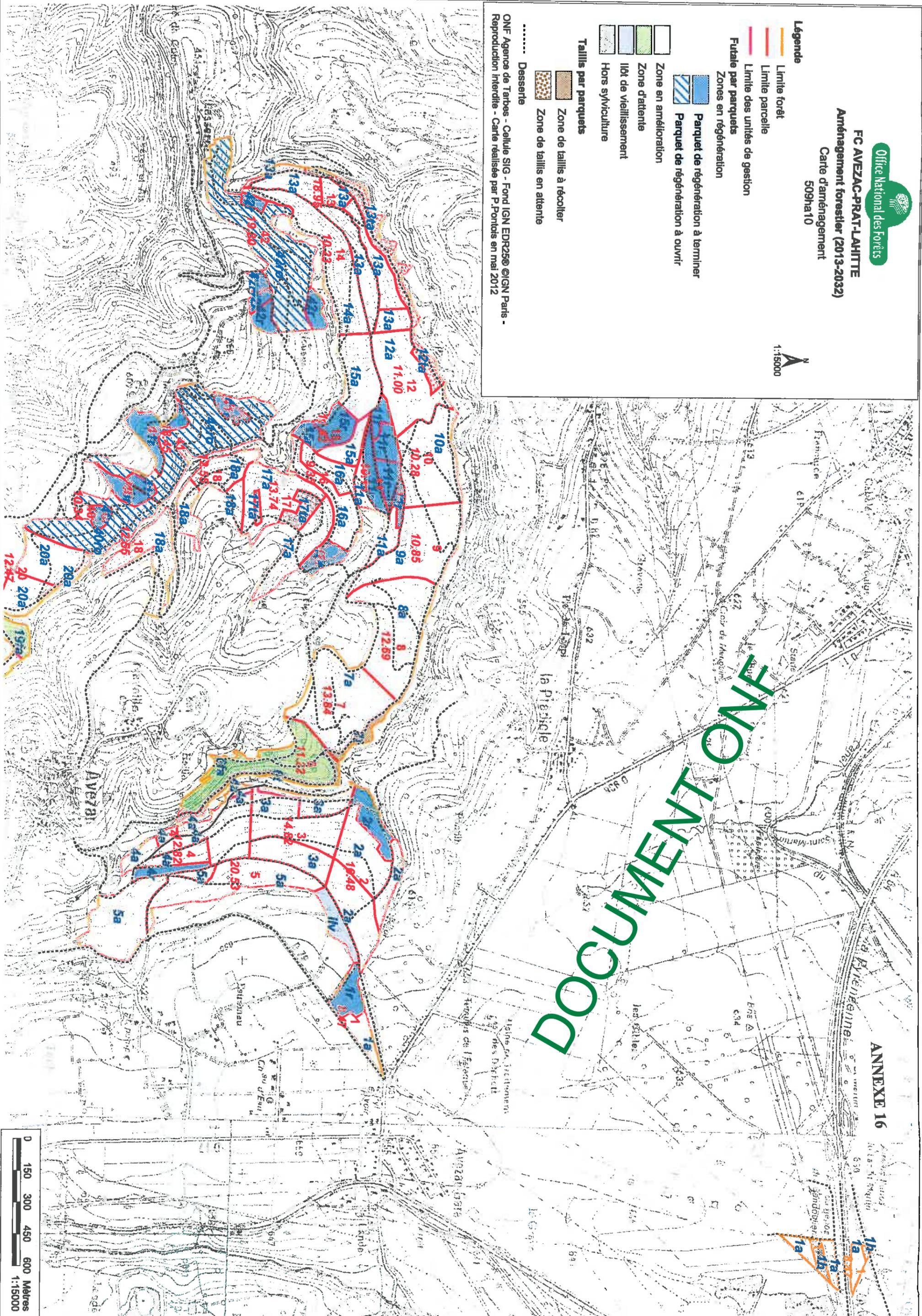
-  Limite forêt
-  Limite parcelle
-  2013-1-65-160
-  5335-1-65-430
-  Desserte

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction Interdite - Carte réalisée par P. Pontois en mai 2012

1:25000

FNO DOCUMENT

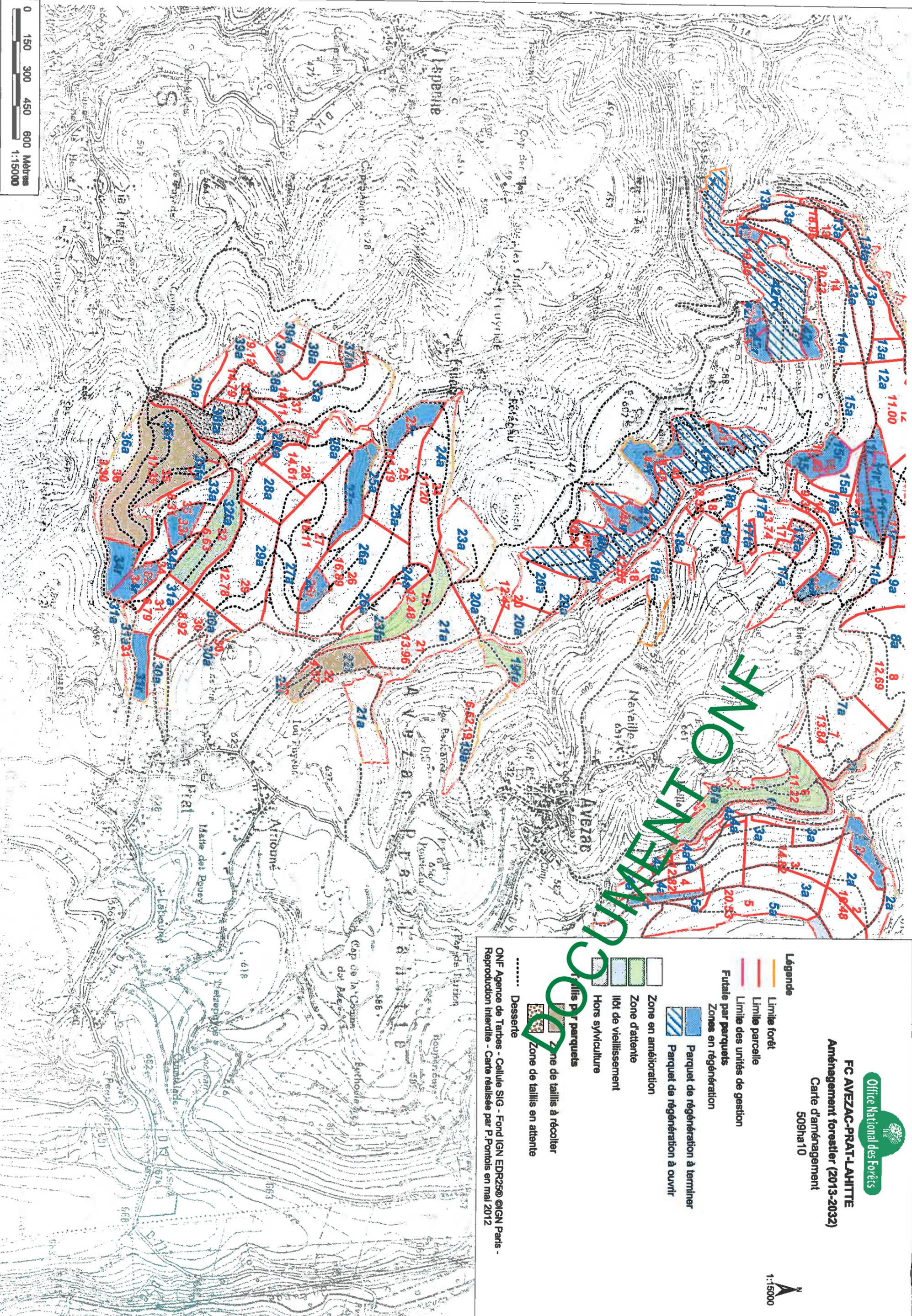
- Légende**
-  Limite forêt
  -  Limite parcelle
  -  Limite des unités de gestion
  -  Parquet de régénération à terminer
  -  Parquet de régénération à ouvrir
  -  Zone en amélioration
  -  Zone d'attente
  -  Ibt de vieillissement
  -  Hors sylviculture
  -  Zone de taillis à récolter
  -  Zone de taillis en attente
  -  Desserte
- Taillis par parquets**
-  Parquet de régénération à terminer
  -  Parquet de régénération à ouvrir
- ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 @IGN Paris -  
 Reproduction Interdite - Carte réalisée par P.Portois en mai 2012

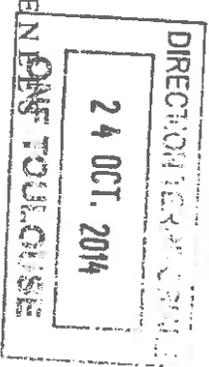


**Légende**

-  Limite forêt
-  Limite parcelle
-  Limite des unités de gestion
-  Futaille par parquets
-  Zones en régénération
-  Parquet de régénération à terminer
-  Parquet de régénération à ouvrir
-  Zone en amélioration
-  Zone d'attente
-  Îlot de vieillissement
-  Hors sylviculture
-  Parcelles p parquets
-  Zone de taillis à récolter
-  Zone de taillis en attente
-  Desserte

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Ford IGN EDR250 ©IGN Paris -  
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P.Pontois en mai 2012





DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

P R E F E T D E L A R E G I O N M I D I - P Y R E N E E S

**Arrêté d'aménagement**

Service Régional du Développement Durable des  
Territoires Ruraux

portant approbation du document

d'aménagement de la forêt

d'AVEZAC-PRAT-LAHITTE

pour la période 2013 - 2032

Département : HAUTES-PYRÉNÉES

Forêt communale de : Avezac-Prat-Lahitte

Contenance cadastrale : 509,10 48 ha

Surface de gestion : 509,10 ha

Révision d'aménagement forestier 2013 - 2032

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées

Préfet de la Haute-Garonne,

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L212-1, L212-2, L212-4, D214-15 et D214-16 du Code Forestier ; VU le schéma régional d'aménagement "Forêts pyrénéennes", arrêté en date du 11 juillet 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 12 mars 2003 réglant l'aménagement de la forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte pour la période 2002 - 2011 ;

VU la délibération de la commune d'Avezac-Prat-Lahitte en date du 22 juin 2012, déposée à la Sous-préfecture de Bagnères de Bigorre le 26 juin 2012, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région n° 2014-SSGAR en date du 30 juin 2014 donnant délégation de signature à M. Pascal AUGIER, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées ;

VU le document d'aménagement établi par l'Office National des Forêts transmis le 2 août 2012

SUR proposition du Service Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt communale d'Avezac-Prat-Lahitte (HAUTES-PYRÉNÉES), d'une contenance de 509,10 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2 :** Cette forêt comprend une partie boisée de 506,08 ha, actuellement composée de chêne sessile (33 %), châtaignier (20 %), douglas (14 %), hêtre (12 %), sapin de Nordmann (5 %), épicea commun (5 %), pin laricio de Calabre (4 %), autres feuillus (6 %) et autres résineux (1 %). Le reste, soit 3,02 ha, est constitué de vides.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie par parquets sur 467,78 ha et en taillis simple sur 40,31 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (247,76 ha), le châtaignier (96,84 ha), le chêne rouge (74,88 ha), le hêtre (52,82 ha), le sapin de Nordmann (28,36 ha) et le douglas (7,43 ha). Les autres essences - hormis l'épicéa commun, le douglas et le pin laricio de Calabre - seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

**Article 3 :** Pendant une durée de 20 ans (2013 – 2032) :

- La forêt faisant sera divisée en 2 groupes de gestion : Un groupe de futaie par parquets, d'une contenance de 467,78 ha, au sein duquel 46,47 ha seront effectivement régénérés ; Un groupe de taillis simple, d'une contenance de 40,31 ha ;
- Sa partie n'ayant aucune vocation de production ligneuse, soit 1,01 ha, est classée hors sylviculture ;
- L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

**Article 4 :** Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Midi-Pyrénées.

Toulouse, le 20 OCT. 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt,  
M O Le Directeur Régional Adjoint,

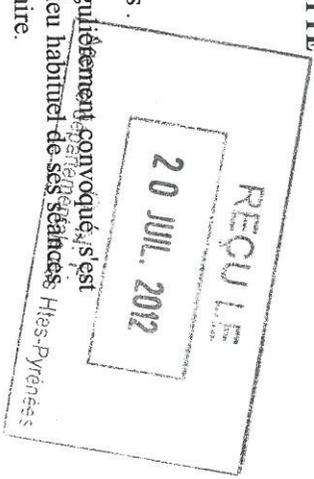
B. LION

FINO L'INFORMATION DOCUMENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

De la commune AVEZAC PRAT LAHITTE

Séance du 22 juin 2012



Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	

L'an deux mille douze, le 22 juin à 21 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Hies-Pyrénées sous la présidence de M. BEGUE Albert, Maire.

Etaient présents : MM. BAZERQUE, CARRERE, CORREGE, LARRIEU, LAVIT J. LAVIT R. SERRES, JURECALY, TAJAN, VERGE.

Etaient absents : BAZERQUE M. BEYRET. BOREL. MILANI.

Date de convocation :  
13 juin 2012

Date d'affichage :  
13 juin 2012

OBJET

Révision d'aménagement forestier de 2013 à 2032.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale, établi par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'aménagement forestier pour une durée de 20 ans, de 2013 à 2032.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
A. BEGUE



Handwritten signatures in blue ink.

Le Maire,



Signature

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous Préfecture de Bagnères-de-Bigorre  
le et publication ou  
notification du

DOCUMENT